DEPARTEMENT DE PARIS

N° 12 - Mardi 23 mars 2010
Imprimé sur papier recyclé

BULLETIN DÉPARTEMENTAL OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 14 et mardi 15 décembre 2009

http://www.paris.fr

Abonnement annuel : 9,17 euros. Prix au numéro : 0,80 euro. Les paiements sont effectuées par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.
Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris *ISSN 0762-4670*

La séance est ouverte à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, assistée de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAULT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - La séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Le compte rendu sommaire de la séance du 23 novembre 2009 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance du 19 octobre 2009 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants suivants, au sein du jury d'architecture ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et de locaux pour des services de l'Aide sociale à l'enfance, 4, rue David d'Angers (19e) (R. 19 G) :

Titulaires :

- M. Christophe NAJDOVSKI ;

- M. Roger MADEC ;

- M. Jean VUILLERMOZ ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;

- Mme Halima JEMNI ;

- M. Ian BROSSAT ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;

- Mme Claude-Annick TISSOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2009, DF 30 G - DLH 8 G - SG 5 G - Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement ayant vocation à procéder à la requalification des quartiers anciens et dénommée SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose d'examiner le projet de délibération DF 30 G - DLH 8 G - SG 5 G relatif à la création d'une société publique locale d'aménagement ayant vocation à procéder à la requalification des quartiers anciens et dénommée SOREQA (société de requalification des quartiers anciens).

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Madame la Présidente, mes chers collègues, comme vous le savez, la lutte contre l'insalubrité fait toujours partie des objectifs majeurs de notre mandature ainsi que la lutte contre le sexisme et l'égalité entre les sexes.

Sous la précédente mandature, dans le cas d'éradication de l'habitat insalubre, la Ville a conclu en 2002 une convention avec la S.I.E.M.P., afin de traiter les 1100 immeubles insalubres de la Capitale.

Aujourd'hui, les résultats sont là. Tous ces immeubles sont traités ou en cours de traitement.

Mais voilà, les conditions du bâti évoluent et cela nous invite à ne pas baisser la garde, car on sait que l'insalubrité touche souvent les couches les plus modestes de notre Ville. Lutter contre son développement, c'est de la justice sociale. Pour ce faire, la Ville de Paris s'est dotée dès juin 2009 d'un Observatoire de prévention de la dégradation du bâti, mais a surtout décidé de se doter d'un nouvel outil juridique, qui nous permettra d'être plus réactifs. Une société publique locale d'aménagement, qui adoptera le doux nom de SOREQA, société de requalification des quartiers anciens.

Pour cette nouvelle société, plus d'ampleur, car son objet social lui permettra de lutter contre l'insalubrité dans le cadre des dispositifs en vigueur pour les opérations d'aménagement plus complets et globaux ; plus de résultats attendus car cette S.P.L.A. s'appuiera sur l'expérience acquise par la S.I.E.M.P. durant ses dernières années de mission, et surtout encore plus de solidarité car toujours dans notre objectif de construire un Paris Métropole autour de projets communs, cette S.P.L.A. ouvrira les avantages de son action aux autres collectivités franciliennes qui désirent également lutter contre l'insalubrité, la première étant la communauté d'agglomération de Plaine Commune.

Madame la Présidente, mes chers collègues, l'éradication de l'insalubrité et demain sa prévention, sont des objectifs majeurs de notre mandature que nous assumons pleinement après des années d'errance. J'en prends pour preuve la volonté que nous mettons en œuvre, ce qui nous incite à diversifier nos outils d'action pour être plus efficaces en ce domaine.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement ce soir, nous vous proposons la création d'une société aux caractéristiques particulières, puisque nous dépassons les frontières du périphérique pour une association qualitative vers une mission importante : le traitement de l'insalubrité au-delà de nos frontières.

Comme chacun le sait, la S.I.E.M.P. dispose en matière de traitement de l'habitat insalubre d'un savoir faire reconnu, acquis par son personnel extrêmement compétent. Il nous a semblé utile de faire profiter, au-delà des frontières parisiennes, de cette expérience alliant la connaissance technique à la fois du secteur technique du bâtiment, du secteur juridique, et du secteur social, par un accompagnement ô combien utile et nécessaire de l'ensemble des familles concernées. C'est l'ensemble de ce personnel qui pourra trouver une issue au-delà de la mission qui se termine en 2010 de la C.P.A (convention publique de l'aménagement et du traitement de l'insalubrité) et qui permettra à la Ville de Paris d'avoir un outil également à sa disposition pour les immeubles, au fur et à mesure des découvertes, car hélas il y en a encore, où il faut traiter l'insalubrité.

La novation, vous l'aurez compris, c'est cette association avec Plaine Commune, communauté d'agglomération qui n'est qu'un premier pas, puisque le principe même de cette société est de s'ouvrir aux collectivités qui le souhaitent au fur et à mesure. C'est, me semble-t-il, une concrétisation parfaite du Paris Métropole de demain dans des outils communs. Voilà !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur Jean-Yves MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 30 G - DLH 8 G - SG 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DF 30 G - DLH 8 G - SG 5 G).

2009, DASES 529 G - Création de deux plates-formes territoriales de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs en risque d'errance - Expérimentation conduite dans le cadre de l'appel à projet expérimental pour les jeunes du Haut Commissariat à la Jeunesse.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 529 G relatif à la création de deux plates-formes territoriales de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs en risque d'errance.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération, car il symbolise particulièrement bien la volonté et la détermination dont fait preuve notre collectivité en matière de soutien aux jeunes Parisiens les plus en difficulté.

Dans le cas présent, notre collectivité a su présenter un projet audacieux, qui a retenu l'attention du jury chargé d'attribuer les dotations prévues dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse créé fin 2008 à l'initiative de M. Martin HIRSCH. Le financement de ce projet se fera donc de manière paritaire entre l'Etat et le Département de Paris. L'objectif de cette expérimentation est de venir en aide aux jeunes décrocheurs, c'est-à-dire ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire sans aucun diplôme ni qualification.

De fait, ces individus sont les plus vulnérables en matière d'accès à l'emploi et à l'autonomie d'une manière plus générale. Le risque d'errance est particulièrement élevé pour les 16-18 ans qui n'ont plus d'obligation de scolarité, mais qui sont encore trop jeunes pour bénéficier de dispositifs mis en place pour les jeunes majeurs.

Ces derniers sont donc livrés à eux-mêmes pendant plusieurs années.

Pour cette tranche d'âge, force est de constater qu'il existe bel et bien un vide institutionnel en matière d'accompagnement qu'il nous appartient de combler.

Elaboré en concertation avec les différents partenaires concernés, ce projet contient ainsi deux axes principaux :

- Développer une démarche territorialisée et interprofessionnelle d'accompagnement des jeunes vulnérables, pour prévenir l'errance.

- Formaliser les modes opératoires de collaboration entre les acteurs de l'éducation et de l'insertion.

L'expérimentation se déroulera de 2009 à 2011 en trois phases : préfiguration, repérage et mobilisation, puis suivi d'environ 200 jeunes grâce à des méthodes propres à chaque territoire. Concrètement, les deux plates-formes créées seront adossées à la mission locale "Paris Centre" et à la mission locale "Paris Est", chacune sera dotée d'un chargé de mission recruté spécifiquement pour ce projet.

A noter enfin que le CREDOC sera chargé de l'évaluation aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Nous espérons donc que les résultats seront à la hauteur de notre soutien à ce projet novateur et indispensable pour redonner une chance aux jeunes Parisiens les plus fragiles.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente - Merci, Madame Sandrine CHARNOZ.

Pour répondre la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Cela fait en effet partie de l'ensemble des actions menées par Paris pour accompagner les jeunes en grande difficulté, en situation de précarité ou en errance. Cela traduit l'augmentation du soutien apporté à ces jeunes dont on sait et dont on a souvent dénoncé ici le fait que leur situation sociale se détériore. C'est également conforme à l'engagement pris par le Maire de Paris dans le cadre de sa communication sur les politiques de solidarité face à la crise.

Ce dispositif pourra être étendu en 2011 aux deux autres missions locales. Il sera complété par l'expérimentation de partenariats avec des organismes ou des associations pour placer dans un premier emploi les jeunes les plus éloignés du marché du travail, en lien, bien évidemment, avec mes collègues MM. Christian SAUTTER et Bruno JULLIARD.

Enfin, nous allons mettre en œuvre des parrainages pour aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance qui, bien souvent, n'ont pas de réseau familial ou social sur lequel ils peuvent s'appuyer, qui leur permettent de les soutenir dans leur recherche d'emploi et de créer un réseau professionnel.

Tout cela s'inscrit dans une véritable chaîne éducative, donc j'appelle à voter pour ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 529 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 529 G).

2009, DASES 629 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "France Terre d'Asile" relative au financement d'un dispositif temporaire d'accueil et d'hébergement de nuit pour les mineurs étrangers isolés. - Montant : 468.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DASES 629 G relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "France Terre d'Asile" relative au financement d'un dispositif temporaire d'accueil et d'hébergement de nuit pour les mineurs étrangers isolés.

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Madame la Présidente.

Ce projet de délibération était, vous le savez aussi bien que moi, très attendu dans le 10e arrondissement, puisque c'est dans cet arrondissement que se trouvent la majorité des mineurs isolés étrangers à Paris.

Bien évidemment, je crois que nous nous félicitons tous de cette création de places supplémentaires qui viennent répondre à ce besoin existant, puisque, encore en début de semaine, j'étais sur la place du Colonel-Fabien et j'ai bien vu qu'une dizaine de ces mineurs étaient restés à la rue après le passage de l'association.

Les conditions météorologiques ont empiré et seront, tout au long de la semaine, de pire en pire. Je crois que par-delà même cette période hivernale, nous devons envisager une mise à l'abri de ces mineurs. Ils courent, dans le 10e arrondissement, dans les quartiers parisiens, de graves dangers. C'est le rôle du Département que d'assurer cette mise à l'abri. Je crois, malgré les efforts qui sont faits, que nous avons encore des choses à améliorer dans la prise en charge de ces enfants.

Le groupe des élus "Verts" était intervenu à de nombreuses reprises d'ailleurs sur la reconnaissance de leur statut de mineur qui, vous le savez, est lié à une série d'examens médicaux qui posent un certain nombre de problèmes, puisque basés sur des grilles d'expertises osseuses qui datent un petit peu.

Je crois vraiment que le rôle du Département de Paris n'est pas de chercher à exclure certains qui pourraient avoir 16 ou 17 ans de ces dispositifs que nous mettons en place, mais bel et bien d'ouvrir largement les portes et d'accueillir ces enfants, je le répète, le plus largement possible, en leur offrant non seulement le couchage pour l'hiver, mais également les dispositifs dont l'aide sociale à l'enfance dispose en matière d'insertion, de rattrapage scolaire, y compris d'actions sanitaires, puisque c'est aussi un problème, comme pour toutes les personnes qui restent trop longtemps à la rue.

Vraiment, nous serons très attentifs, et je sais que la Municipalité parisienne l'est également, sur le devenir de l'ensemble de ces enfants et nous veillerons tous et toutes à ce qu'aucun ne reste dans la rue cet hiver, certes, mais aussi au printemps et cet été.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame DUBARRY.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, ce projet de délibération qui permet l'ouverture d'une Maison de jeunes réfugiés dans le 10e arrondissement fait, en effet, honneur au Département de Paris.

Alors que l'Etat n'assume pas ses responsabilités, elle montre que le Département ne se résout pas à laisser sans réponse une situation dramatique où, je voudrais le rappeler, plusieurs centaines d'exilés, presque tous Afghans, avec, parmi eux, certains mineurs, dorment sous les ponts du canal Saint-Martin chaque nuit.

Ce projet de délibération montre l'engagement du Département, au-delà même de ses compétences propres, pour ne pas laisser sans hébergement et sans soutien des adolescents qui ont fui l'Afghanistan et qui se retrouvent pour une période plus ou moins longue à Paris.

Cette situation est dure à vivre, très dure à vivre dans le 10e arrondissement pour ces adolescents eux-mêmes ; Mme Véronique DUBARRY vient de le rappeler. Je veux remercier Mme Myriam EL KHOMRI, les services du Département de Paris, l'association "France Terre d'Asile" pour l'efficacité et la rapidité de la réponse apportée aujourd'hui.

En ouvrant un lieu dans le 10e arrondissement pour 25 mineurs isolés étrangers, nous répondons, en effet, à un besoin qui est très urgent en cette période hivernale, mais nous aurons besoin de pérenniser ce lieu.

Je veux simplement souligner trois qualités de ce projet qui changent par rapport à la nature de l'accueil actuel.

D'abord, une réponse locale, dans notre arrondissement, au 20, boulevard de Strasbourg ; comme je m'y étais engagé moi-même, il ne s'agissait pas de se débarrasser du problème.

Ensuite, 25 places et non 20 places comme dans le dispositif actuel de "France Terre d'Asile", c'est-à-dire une montée en puissance, même s'il risque d'y avoir de nouveaux besoins à satisfaire à l'avenir.

Puis, une prise en charge socio-éducative - il ne s'agit pas seulement de les héberger la nuit -, pour protéger réellement des mineurs et ne pas leur offrir la perspective, sinon, de rester à la rue également la journée.

Ce progrès est nécessaire ; il ne sera pas forcément suffisant à lui seul, mais il montre que notre collectivité cherche et trouve des solutions quand l'Etat, dont c'est la responsabilité, reste, de manière scandaleuse, aux abonnés absents. Je crois qu'il ne faut pas se lasser de le répéter et d'interpeller les autorités gouvernementales pour qu'elles assument leurs responsabilités légales et morales.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur Rémi FÉRAUD.

Pour répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

J'étais, la semaine dernière, à Avignon avec Mme Dominique VERSINI et, justement, sur la prise en charge des mineurs étrangers isolés, elle saluait l'action du Département de Paris et notait également que le dispositif de l'Etat était complètement sous-dimensionné sur Paris.

Pour répondre à ma collègue Mme Véronique DUBARRY, je pense qu'il faut être quand même conscient d'une chose : tous les jours, trois à quatre jeunes viennent de Calais et nous ne pouvons pas restreindre ce problème au seul Département de Paris.

Aujourd'hui, la Ville de Paris prend en charge près de 950 mineurs étrangers isolés. Paris est le Département qui en prend le plus en charge, c'est-à-dire près de 15 % de l'ensemble des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance. Ils ont tous le même âge, il s'agit toujours de garçons. Cela provoque une saturation des capacités d'accueil du Département. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes extrêmement heureux aujourd'hui de vous présenter ce projet, sas entre l'aide sociale à l'enfance et la mise à l'abri.

Il faut se rendre compte qu'il y a eu une progression de 60 % entre 2007 et 2008 de ce public sur le territoire parisien. La prise en charge pour le Département de Paris s'élève à 35 millions d'euros. Nous rencontrons aussi des difficultés, parce que ces jeunes peuvent être en transit et ne pas souhaiter s'intégrer en France, acquérir une formation dans un établissement d'aide sociale à l'enfance. Ces enfants peuvent avoir envie de rejoindre la Grande-Bretagne. Dans ces cas, il est particulièrement compliqué pour nous de réussir à les convaincre de rester ici, sur le territoire.

Enfin, il y a quand même un dispositif de mise à l'abri de l'Etat, dispositif qui a été créé par Mme Dominique VERSINI quand elle était Secrétaire d'Etat à l'exclusion sociale. Je rappelle que le montant financé par l'Etat est de 3 millions d'euros, contre 35 millions d'euros pour le Département de Paris. L'Etat nous oppose qu'il s'agit d'une compétence des Départements depuis la loi du 5 mars 2007. Mais comme nous l'avons vu ce matin, nous avons déposé un vœu pour dénoncer le fait que le fonds qui devait donner de l'argent aux Départements de par leurs nouvelles obligations n'a toujours pas été créé. Il s'agit donc encore une fois d'obligations que le Département prend en charge, sans aucune compensation financière.

Enfin, permettez-moi également de vous dire qu'il y a un rapport de l'Etat datant de 2006, le rapport "Landrieu", qui annonçait la création d'une plate-forme régionale d'accueil et d'orientation de ces mineurs. Aujourd'hui, seuls les Départements de la Seine-Saint-Denis et de Paris sont particulièrement touchés. Dans les Hauts-de-Seine, vous avez à peine une vingtaine de mineurs.

Je pense qu'il serait aussi intéressant, si l'on veut que ces jeunes soient à la fois mis à l'abri le plus rapidement possible et puissent bénéficier d'activités éducatives de jour, que nous nous battions tous pour que cette plate-forme régionale puisse voir le jour.

En attendant, sachez que nous avons ouvert 30 places dans le cadre du plan d'urgence hivernal, rue Bertillon, dans le 15e arrondissement et que, ce week-end, il ne semblait pas qu'il y ait de mineurs à la rue et c'est bien là l'essentiel.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 629 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 629 G).

2009, DASES 599 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Mission locale Belliard (18e) pour le versement du solde de la participation se rapportant à la création, à titre expérimental, d'un poste de chargé(e) de projet. Montant : 45.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 599 G. Il s'agit de la signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Mission locale Belliard pour le versement du solde de la participation se rapportant à la création, à titre expérimental, d'un poste de chargé(e) de projet.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je voudrais en préalable souligner l'immense travail fourni quotidiennement par les cinq Missions locales de la Ville en faveur des jeunes Parisiens. Elles sont aujourd'hui le principal réceptacle des souffrances et des difficultés d'une jeunesse que la crise actuelle accable chaque jour un peu plus. Malgré toutes les bonnes volontés et l'engagement des personnels qui composent les Missions locales parisiennes, trop de jeunes demeurent encore éloignés des structures et des dispositifs d'insertion de droit commun. Beaucoup de jeunes n'osent pas, en effet, passer la porte de ces structures pour demander de l'aide ; d'autres ont le sentiment qu'elles ne pourront tout simplement rien faire pour eux.

Face à ce constat, partagé par l'ensemble des professionnels du secteur, la Mission locale Belliard, qui couvre les 8e, 17e et 18e arrondissements, a décidé de mettre en place, dès le dernier trimestre 2008, une action expérimentale visant à favoriser le repérage et la mobilisation de ces jeunes exclus sur son territoire. Elle a, pour cela, recruté un chargé de mission dont la tâche comprenait trois volets :

- coordonner le réseau d'acteurs ;

- organiser l'information ;

- et concevoir des outils méthodologiques.

Depuis plus d'un an, ce travail de fond a permis de développer à l'échelle du territoire de nouvelles modalités de collaboration entre les professionnels de l'insertion et la Mission locale, les équipes de préventions spécialisées, les antennes jeunes ou encore les équipes de développement local. Un accueil spécifique pour ces jeunes a été mis en place autour d'outils de liaison interprofessionnels.

De même, une lettre hebdomadaire d'information recensant les offres d'emploi accessibles aux jeunes les plus en difficulté est désormais diffusée dans le réseau local.

Cette expérimentation a également pointé du doigt l'immense difficulté pour les professionnels de l'insertion de repérer les jeunes ayant rompu ou allant rompre avec le système scolaire, et un suivi plus précoce de ces décrocheurs permettrait sans aucun doute de gagner un temps précieux pour leur parcours de retour vers l'emploi.

Au final, les acteurs de terrain ont tous salué l'utilité et la qualité de ce travail.

La délibération qui vous est proposée permet donc de financer cette expérimentation et il est important de signaler qu'elle sera reconduite en 2010.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Pour répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente. Je serai très brève, puisque Mme CHARNOZ a dit beaucoup de choses.

Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des situations de jeunes qui décrochent du système scolaire à l'âge de 16 ans, ou parfois malheureusement avant. Bien souvent, nous arrivons à les réorienter vers les Missions locales pour les aider à construire un projet d'insertion autour de 18-19 ans. Il s'agit ici de travailler avec les éducateurs de rue et la Mission locale pour que soit proposé à ces jeunes un suivi individualisé et une offre adaptée à leurs problématiques spécifiques. C'est vraiment là le sens de ce travail, faire de la dentelle. Je pense que, d'ici peu de temps, nous pourrons déjà voir de bons résultats.

Bien évidemment, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 599 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 599 G).

2009, DDEE 115 G - Signature de la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la Deuxième Chance de Paris" (E2C Paris) pour l'attribution d'une subvention. Montant 300.000 euros.
2009, DDEE 116 G - Signature d'une convention avec l'association PLIE Paris 18e et 19e arrondissements (Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi) relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant : 500.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous propose d'examiner à présent le projet de délibération DDEE 115 G relatif à la signature de la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la Deuxième Chance de Paris" pour l'attribution d'une subvention.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - Madame la Présidente, mes chers collègues, deux projets de délibération se suivent dans notre ordre du jour. Il s'agit des DDEE 115 G et 116 G qui concernent l'action menée par le P.L.I.E. 18e/19e et l'Ecole de la Deuxième Chance à Paris, deux associations qui travaillent pour développer l'accès à l'emploi dans les quartiers du Nord-est parisien.

Nous savons que, dans les mois à venir, le chômage va continuer sa progression et, que de ce fait, la crise sociale va s'amplifier. Les économistes nous disent même qu'il n'y aura pas de redémarrage de l'emploi avant la fin de 2010.

Devant l'inefficacité et l'insuffisance des mesures gouvernementales, notre Ville se doit de compenser une fois de plus la défaillance de l'Etat. Les axes d'intervention du P.L.I.E. 18e/19e sont définis dans le cadre d'un protocole qui associe la Ville, le Département de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat. Notre Conseil sera appelé tout prochainement à se prononcer sur le nouveau protocole en cours de préparation pour la période 2010-2013.

En tant qu'élue du 18e arrondissement et coprésidant avec Mme Colombe BROSSEL le P.L.I.E. 18e/19e, je peux témoigner à quel point cette structure contribue par son travail inlassable à favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Pour répondre à la dégradation des conditions de vie et de précarité d'un grand nombre d'habitants de ces arrondissements, la persistance d'un public ayant un faible niveau de qualification, de formation et l'accentuation des discriminations, le P.L.I.E. propose depuis 2006 des interventions autour de plusieurs axes, comme le repérage et l'accompagnement des personnes vers l'accès à l'emploi durable.

Depuis sa création, 60 prescripteurs réguliers ont ainsi orienté 3.536 personnes vers le P.L.I.E. Cet accompagnement peut durer relativement longtemps, jusqu'à 24 mois, et être suivi lors de l'embauche d'un suivi de six mois pendant les premiers temps de l'activité.

Le P.L.I.E. développe également une meilleure offre de service aux employeurs et aux acteurs économiques.

Ainsi, depuis 2006, 120 entreprises ont été sollicitées et 55 sont fidélisées par le P.L.I.E. Sur les 3.200 contrats de travail signés, dont 466 en emploi durable, il faut le souligner parce que c'est vraiment très important pour les personnes qui sont en grande difficulté. Il faut aussi noter l'application de la clause d'insertion sur 34 chantiers.

L'impulsion d'une démarche sur l'ingénierie de projet : le P.L.I.E. initie des actions de formation adaptées pour les participants sur l'identification des besoins repérés, afin d'acquérir et de consolider leurs compétences. A ce titre, depuis 2006, 790 personnes ont suivi une formation financée dans ce cadre.

Enfin, le développement et l'animation d'un partenariat autour d'actions innovantes, tels les actions de parrainage, le crédit solidarité ou des relations privilégiées avec les entreprises avec la mise en place d'un "club d'entreprises".

En 2010, le P.L.I.E. 18e/19e se propose d'accompagner, comme en 2009, 1.400 bénéficiaires. La subvention de notre collectivité lui permettra d'assurer cette mission au moment où nous attendons toujours la contribution de l'Etat.

Je profite aussi de cette intervention pour saluer la montée en puissance du dispositif "Ecole de la Deuxième Chance de Paris". La délibération qui nous est proposée a pour objet le renouvellement de la convention pluriannuelle avec cette association pour une durée de trois ans. Créé en 2006, ce dispositif donne à des jeunes de 18 à 26 ans, souvent très éloignés de l'emploi, sortis du système scolaire depuis plus de deux ans et sans diplôme, la possibilité de reprendre un parcours de formation pour accéder à un métier choisi. Le contenu éducatif de cette structure permet de développer la connaissance des savoirs de base dans le cadre d'un apprentissage individualisé, de définir un projet professionnel avec une immersion en entreprise, que ce soit en stage ou en alternance, de travailler sur les compétences sociales et citoyennes.

En termes de résultat, sur les 136 jeunes qui ont intégré l'école en 2008, le taux de sorties positives vers l'emploi ou vers une formation atteignait 64 % en fin d'année.

La première antenne parisienne a été créée dans le 20e arrondissement en 2006. Aujourd'hui, le 18e arrondissement s'apprête à installer définitivement la deuxième dans les Jardins d'Eole, rue d'Aubervilliers. Au total, 320 jeunes seront ainsi accueillis en année pleine et flux continu.

Voilà, mes chers collègues, deux exemples très précis qui témoignent de la manière dont notre collectivité tente, à travers l'ensemble des dispositifs qu'elle appuie, de répondre concrètement aux difficultés des Parisiens en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BOUYGUES.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, Mme Claudine BOUYGUES vient d'insister sur deux dispositifs qui accompagnent vers l'emploi et qui, je le crois, conjuguent - elle l'a fort bien démontré - la solidarité et l'efficacité.

Le P.L.I.E., c'est-à-dire le plan local insertion emploi, qui couvre depuis quelques années les 18e et 19e arrondissements, accompagne des personnes fragiles du point de vue de l'emploi, avec une assez grande - si je puis dire - proximité puisqu'il y a à peu près 79 personnes suivies par un accompagnant, ce qui par parenthèses est nettement mieux que ce que fait Pôle emploi de son côté. Et Mme BOUYGUES a eu raison d'insister sur le fait que le taux de réussite, c'est-à-dire de sortie en emplois durables ou en formations qualifiantes est tout à fait impressionnant.

Je peux simplement ajouter à ce qu'a dit Mme BOUYGUES que, pour les trois premiers trimestres de 2009, se sont déjà 219 emplois durables qui ont ainsi été pourvus par des personnes fragiles et bien accompagnées.

Mme BOUYGUES a aussi parlé de l'école de la deuxième chance. C'est une initiative qu'a prise le Département de Paris il y a quelques années, en imitant d'ailleurs une pratique instituée en Seine-Saint-Denis et à Marseille. Et, là aussi, c'est un dispositif où des jeunes - cela a été expliqué - en grandes difficultés, en abandon d'école, à nouveau motivés, bien accompagnés ont pu retrouver le chemin, soit de l'emploi, soit d'une formation qualifiante ou diplômante. Ceci dans une proportion très élevée de 64 %.

Dans les deux cas, j'insiste sur le fait qu'il y a des cofinancements. Il y a un cofinancement de l'État qui pose quelques problèmes, il y a un cofinancement européen pour le P.L.I.E. qui pose aussi quelques questions et il y a un soutien de la Région à laquelle il faut rendre hommage qui accompagnent ces efforts de formation qui débouchent sur d'excellents résultats. Donc, je vous invite à voter ces deux projets de délibération avec enthousiasme.

(Applaudissements).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 115 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 115 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 116 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 116 G).

2009, DASES 585 G - Signature d'une convention avec l'association Élus, Santé Publique et Territoires (ESPT) pour l'attribution d'une subvention afin de mettre en place une démarche de réflexion, d'expertise et de qualification sur les salles de consommation à moindres risques pour toxicomanes. Montant : 26.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous propose d'examiner à présent le projet de délibération DASES 585 G sur lequel l'amendement n° 12 G a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit de la signature d'une convention avec l'association "Élus, Santé publique et Territoires", pour l'attribution d'une subvention afin de mettre en place une démarche de réflexion d'expertise et de qualification sur les salles de consommation à moindre risque pour toxicomanes.

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Il a déjà, tout au long de ce Conseil, été beaucoup question de toxicomanie. Cela a été parfois un peu grandiloquent, souvent c'était, à mon sens, teinté d'ignorance des réalités vécues aujourd'hui par les usagers de drogue, vécues aujourd'hui par les adolescents, de mauvaises lectures d'un certain nombre d'études, de mauvaises appréciations de ce qu'est cette réalité. Et c'est pour cela que cette délibération-ci, mais aussi la délibération DASES 586 G qui figure à notre ordre du jour et qui porte sur la déclinaison parisienne de l'étude ESCAPAD sont très, très importantes.

Je crois en effet que, si on ce contente de véhiculer les fantasmes, les peurs, qui entourent les questions de toxicomanie, on passe à côté des véritables dangers, d'abord, de ces usages de drogue, mais aussi de la façon dont on peut mieux accompagner les usagers de drogue.

C'est aussi la raison pour laquelle le groupe des élus "Verts" avait déposé un amendement budgétaire portant sur l'augmentation des budgets nécessaires à la mise en place de prévention, d'outils de prévention typiquement parisiens, pour ne pas tomber dans ce qui se fait à l'heure actuelle au niveau national et qui - comme je le disais en 6e Commission, la semaine dernière - porte à rire, malheureusement. Et porter à rire, pour une campagne de prévention, cela veut juste dire que l'on s'est trompé de public ou que l'on s'est trompé de cible, voire même que l'on s'est trompé de produits à présenter.

Je crois vraiment que ces deux projets de délibération sont le cœur de ce qui fait toute l'inventivité, toute la créativité de l'équipe municipale parisienne. Je ne peux que me réjouir du fait qu'un vœu que nous avions déposé, que les élus "Verts" avaient déposé en 2004, puis redéposé en 2009, trouve enfin un écho réel, concret : le lancement de cette étude pour l'ouverture d'une salle de consommation.

Une salle de consommation, salle de shoot diront d'aucuns, c'est un outil social, c'est un outil sanitaire. Et cela n'est rien d'autre. Il ne s'agit pas d'être permissif ou d'autoriser les consommations de drogue en étant légers sur cette question. Bien au contraire, c'est saisir à bras le corps les questions qui sont posées par un certain nombre d'associations. C'est aussi répondre à ce que disent un certain nombre d'élus, c'est répondre à ce que disent les riverains des usagers de drogue et c'est répondre, bien évidemment, aux besoins des usagers de drogues eux-mêmes.

En France, plus de 8.000 usagers de drogue sont contaminés tous les ans par les hépatites B et C, 5.000 meurent par an. Une salle de consommation, c'est offrir la possibilité de résister à ces virus, de résister à ces épidémies. C'est aussi la possibilité de ne plus mourir du V.I.H. et de consommer d'une façon non pas raisonnée, mais accompagnée médicalement. C'est aussi la possibilité pour ces usagers d'être accompagnés socialement, d'entendre ce qu'ils posent comme question en matière d'éventuelle réinsertion, de traitements adaptés à leur sort et non pas tirer des grandes généralités sur la drogue, d'abord parce qu'il y a plusieurs types de toxicomanie.

Donc, tout cela nous paraît, ces deux études qui vont être lancées nous paraissent répondre au mieux à cette réalité qu'est la toxicomanie. Et, véritablement, ce sont deux projets que nous soutenons avec, peut-être, ce petit bémol que je mettrai, qui vient de mon esprit taquin - on va dire… J'espère qu'à la suite de cette étude, suivant bien évidemment ce qu'elle dira, la Municipalité parisienne aura le même le courage, le courage de véritablement rentrer dans l'expérimentation d'une salle de consommation, comme d'ailleurs la Municipalité parisienne y est encouragée par la Ministre de la Santé qui y voit, elle aussi, une opportunité à saisir.

Donc, j'espère véritablement que ce sera une réalité du paysage parisien qui fera que nous nous rallierons au plus des 70 villes de par le monde qui ont mis en place, pour le bien-être de tous - je le redis - riverains et usagers de drogue, ce type de dispositif.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame DUBARRY.

La parole est à Mme Sylvie WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, mon intervention va aller dans le même sens, avec quelques petites nuances, que celle de Mme DUBARRY, concernant ce projet de délibération pour l'attribution de cette subvention qui s'inscrit pleinement dans la continuité de notre volonté politique en matière de santé publique à Paris.

La subvention que je vous propose de voter à l'association "Élus, Santé publique et Territoire", d'un montant de 26.000 euros, fait effectivement suite au vœu que j'avais déposé au nom de mon groupe au Conseil de Paris, en juin dernier, sur la mise en place d'une salle de consommation à moindre risque.

Alors que le taux de prévalence du V.I.H. chez les usagers de drogue ainsi que le nombre d'overdose ont considérablement diminué, grâce à la politique de réduction des risques, les risques de contamination par les virus des hépatites B et C demeurent élevés et imposent de nouvelles actions. Les hépatites B et C sont responsables - Véronique l'a dit - de 8.000 contaminations. J'ai des chiffres un tout petit peu inférieurs, mais c'est la loi du genre : 4.000 morts par an, avec des taux de prévalence de l'hépatite C allant de 70 à 90 % chez les usagers de drogue injecteurs.

A cela s'ajoute un risque important de contamination dans la population générale puisqu'environ un tiers des personnes touchées l'ignorent. Les risques encourus par l'hépatite C ne doivent pas être sous-estimés. Les hépatites, quand elles se chronicisent évoluent en cirrhose, en cancer du foie le plus souvent mortels.

Sur la base de ce constat, en février dernier, la Ministre de la Santé et de la Jeunesse et des Sports, Mme BACHELOT, a présenté un plan national de lutte contre les hépatites B et C. Ce plan, qui manque clairement de volonté politique, n'a répondu ni aux attentes des professionnels ni à celles des associations engagées dans la lutte contre ces épidémies.

Face à ces insuffisances, six associations, engagées dans la réduction des risques et l'aide aux usagers, ont mis en place une salle de consommation de drogues à moindre risque, lors de la Journée mondiale des hépatites du 19 mai.

Cette salle d'injection éphémère avait vocation à montrer à l'opinion et aux responsables politiques ce qu'il faudrait mettre en place en France pour permettre aux usagers de réaliser leurs injections dans de meilleures conditions d'hygiène, et donc de réduire les risques de contamination, notamment par le virus des hépatites.

On l'a dit, ces salles de consommation sont développées dans de nombreux pays, qui ne sont pas des pays totalement laxistes, la Suisse, l'Espagne et la Norvège, par exemple. Si ces pays se sont résolus à ouvrir de tels lieux, c'est dans le but de limiter les contaminations virales et les morts par overdose.

Ces salles de consommation limitent les pratiques clandestines et participent d'une politique de prévention active, permettant d'établir des contacts avec un groupe hautement problématique de consommateurs.

Parallèlement à cet accompagnement vers le soin et l'insertion sociale, ces salles permettent d'assurer une meilleure tranquillité publique. Au lieu de s'injecter sur la voie publique, dans des conditions d'hygiène effroyables, ils le feront dans les salles, ce qui limitera les tensions entre riverains et consommateurs.

Cette mobilisation nous avait à l'époque interpellés, et j'avais alors porté au nom du groupe socialiste et radical de gauche et apparentés ce projet de vœu. Les arguments développés par l'opposition municipale à l'époque, et encore aujourd'hui, m'avaient et m'ont consternée. Dire que l'ouverture de tels lieux serait une incitation à l'usage de drogues injectables, c'est le même argument que certains opposaient en 1987 à Mme Michèle BARZACH, Ministre la Santé de Jacques CHIRAC, quand elle a autorisé la mise en vente libre des seringues pour combattre l'épidémie de Sida.

Que n'a-t-on entendu à l'époque ? Plus de vingt ans après, on mesure l'ineptie des ces arguments. Le nombre d'injecteur de drogue a plutôt diminué. Le taux de contamination par le V.I.H. parmi cette population est passé de 25 % à moins de 5 %.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à relever aujourd'hui le défi de la contamination par le virus des hépatites. J'espère que dans vingt ans, grâce à notre action collective, nous pourrons afficher des résultats aussi convaincants que pour la lutte contre le V.I.H. chez les toxicomanes.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Madame WIEVIORKA.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Mme Véronique DUBARRY a dit que l'on avait beaucoup évoqué les problèmes de toxicomanie dans la première partie de la journée. Le problème, c'est que jusqu'à présent on a parlé beaucoup, et notamment le Préfet de police, de lutte contre les toxicomanies.

Là, on revient à ce qui est le fondement de la politique de réduction des risques, c'est-à-dire la prévention des risques des toxicomanies, et également la prise en charge des usagers de drogues. Je retrouve un langage qui me plaît et qui est celui que nous portons depuis 2001, et notamment depuis 2002 avec la création de la mission prévention des toxicomanies.

Je rappelle, puisque l'on a mis l'opposition de droite devant ses responsabilités, la mobilisation contre le centre Beaurepaire dans le 10e arrondissement, il y a quelques années, la violence des propos de l'époque. Puis, le combat qu'il a fallu mener et notamment avec Mme Sylvie WIEVIORKA, pour le 110 les Halles.

Que ne nous avait-on promis ! Merci toutefois à M. Jean-François LEGARET d'avoir été à nos côtés à cette époque, mais qu'est-ce que l'on ne nous avait pas dit sur ce qui allait se passer dans ce lieu ! Aujourd'hui, c'est un lieu extrêmement bien intégré et qui prend en charge des dizaines et des dizaines d'usagers de drogue, et pour le plus grand bien de ces usagers et de la population environnante.

Alors, depuis 2004, cela a été rappelé à plusieurs reprises, l'idée d'ouvrir des salles de consommation à moindre risque pour toxicomanes a été portée dans cette enceinte. Nous avons eu à nouveau le débat cette année, et nous avions demandé que M. le Maire de Paris interpelle la Ministre de la Santé.

On a évoqué sa non-réponse sur le fond. Evidemment, je partage l'enthousiasme de mon amie Mme Véronique DUBARRY sur la nécessité de s'engager, mais si nous faisons des études, c'est pour en voir les conditions. En même temps, mettons aussi la Ministre devant ses responsabilités. Nous avons besoin de cet encadrement ministériel pour pouvoir le faire. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit.

Je suis très content de cette démarche qui nous est proposée. Je suis évidemment pour qu'elle nous permette d'interpeller vivement la Ministre de la Santé, le Ministère de l'Intérieur pour que nous puissions avoir l'encadrement juridique et législatif nécessaire pour cette expérimentation.

Là, évidemment, nous nous remettrons, comme nous le sommes depuis maintenant plusieurs années, en première ligne sur la prévention des risques des usagers de drogues. C'est pour cela que le groupe communiste votera - on utilise beaucoup le terme enthousiasme - mais vraiment avec enthousiasme ce qui est une politique extrêmement innovante et qui marque, je crois, un clivage fort souvent entre droite et gauche, dans cette Assemblée, sur les questions de société.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je voudrais remercier tous nos collègues pour l'excellence des interventions, très nourries et très concrètes qu'ils ont faites ce soir. Finalement, ce débat clôt une journée où nous avons beaucoup parlé de ce sujet, et je voudrais y revenir d'une façon très précise.

D'abord, nous allons passer délégation à une association qui s'appelle "Elus, Santé publique et Territoires". C'est tout simplement, mes chers collègues, une association qui rassemble des adjoints au Maire à la santé ou à la politique de la ville de l'ensemble des collectivités locales de notre pays et qui travaille avec le Ministère de la Santé.

Qu'est-ce qu'elle va faire ? Elle va tout simplement travailler à rassembler les données, les résultats, d'un certain nombre et d'un nombre même très certain d'expérimentations qui existent au plan international, puisqu'il existe plus de 80 salles de consommation, appelons-les comme cela, ou d'injection, et dans plus de 25 villes européennes.

Nous allons donc essayer à la fois de tirer les conclusions. Quels sont les résultats les plus positifs ? Quelles sont les questions qui se posent ?

Une fois que nous aurons fait cette comparaison internationale, nous allons en même temps réfléchir aux conditions optimales qui pourraient être celles de telles initiatives sur les territoires de la Capitale, sachant que nous avons vocation aussi à mutualiser notre réflexion avec un certain nombre d'autres villes de France. On a cité le cas de Lyon, de Marseille. D'autres peut-être viendront réfléchir avec nous à ces problématiques.

Pourquoi avons-nous mis en œuvre cette réflexion qui doit aboutir, vous l'avez bien compris, dans les mois qui viennent ?

Nous l'avons mis d'abord en œuvre pour des réalités de terrain. Vous le savez, la Municipalité de Paris a une mission toxicomanie, qui est un symbole de notre action et des élus de tous bords connaissent son travail.

Si vous allez discuter avec elle, et si même vous passez peut-être un certain nombre de soirées, comme je l'ai fait, à essayer de travailler à leurs côtés, vous allez tout simplement découvrir une chose que vous savez souvent, en tant qu'élus locaux. C'est que dans les rues de la Capitale, dans un certain nombre d'arrondissements, par exemple le 18e et le 19e - et cela ne concerne pas que Paris mais aussi un certain nombre de villes de banlieue et la presse s'en est fait l'écho de façon très notoire - quasiment tous les soirs, en ce moment, à cette heure, à quelques centaines de mètres d'ici, vous trouverez plusieurs dizaines de consommateurs de drogue par injection, ou des gens qui fument du krach, qui le fond à heures fixes, dans des lieux fixes, notoirement connus, par tout le monde, par vous les élus, par la police, par l'ensemble des pouvoirs publics. Ils sont dans la rue.

Aujourd'hui, vous pourriez aller les voir, par exemple, place de Stalingrad. Vous trouveriez plusieurs dizaines de personnes, je ne sais pas avec le temps, qui notoirement sont en train d'injecter et de fumer du krach.

Ces personnes sont dans la rue, elles sont soumises à toutes les violences. Un certain nombre d'entre elles sont des femmes. Elles se prostituent. Elles se font voler l'argent de leur prostitution, elles sont dans des conditions sanitaires et personnelles terribles.

On a parlé du V.I.H. et de l'hépatite C. J'ai discuté avec un certain nombre de ces personnes. Par exemple, une, en face de moi, était enceinte de six mois et n'était pas prise en charge par un service de maternité. Nous avons un système qui fait que ces gens sont à la rue. Ce sont en général des sans-domicile fixe, parce qu'ils sont dans un tel état de marginalisation, d'exclusion et de domination par la toxicomanie, qu'ils vivent dans des conditions d'errance et de désocialisation absolues.

Nos équipes de prévention sont là, et essayent tant que faire se peut, dans ces conditions, de nouer des contacts. Nous pensons qu'il est véritablement temps de réfléchir aux conditions où nous pourrions créer un lieu sécurisé où ces personnes pourraient bénéficier de quoi ? Evidemment certainement pas d'une facilité, comme certains esprits un peu vulgaires l'ont rapporté, mais tout simplement d'une capacité de sécurité et de contact. Avec qui ? Avec des équipes sanitaires qui auraient vocation à leur dire : "faites attention à ce que vous faites, votre santé est en danger et, éventuellement, si vous le souhaitez, prenez le chemin d'un parcours de soins et de réinsertion".

De la même façon, est-ce que vous allez pouvoir effectivement prendre contact avec des systèmes sociaux pour régler les différentes questions qui vous sont posées, qu'il s'agisse de logement, qu'il s'agisse de formation, qu'il s'agisse d'emploi, qu'il s'agisse aussi de protection maternelle et infantile, par exemple, de C.M.U., bien sûr, ou, pour les mineurs, parce qu'il y a évidemment des mineurs, avoir recours à l'aide sociale à l'enfance ?

Nous proposons que ces lieux soient sécurisés et que ces personnes puissent bénéficier de ces contacts et de ces parcours de réinsertion.

De l'autre côté, que nous disent les habitants de ces quartiers ? Ils s'étonnent de l'impuissance et de l'inaction des pouvoirs publics, parce que ces scènes ont lieu tous les soirs dans les quartiers. Comment les gens, comme on dit, se piquent ? Ils se piquent dans la rue, ils se piquent sur le mur de Stalingrad, ils se piquent dans les cages d'escalier des H.L.M. de nos concitoyens, de façon régulière.

Et que se passe-t-il ? Eh bien rien, parce que nous avons relégué dans certains quartiers une partie de la population et nous avons donc des habitants, de nos concitoyens, qui viennent nous voir et nous disent : "mais qu'est-ce que vous faites exactement dans les quartiers où nous sommes ? Comment se fait-il que quand les enfants rentrent de l'école, ils se trouvent confrontés à des scènes où l'on voit des gens qui sont en train de s'injecter de la drogue ? Est-ce facile d'expliquer, en tant que parent, ce qui est en train de se passer et pourquoi la société ne fait rien ?"

Alors, bien évidemment, il y a, vous l'avez compris, des motifs de santé publique ; il y a aussi des motifs, évidemment, de respect de la quiétude et de la tranquillité publique. Ces deux éléments nous amènent à penser qu'il faut réfléchir aux conditions qui rendent possible, dans des conditions éthiques, dans des conditions de sécurité sanitaire, dans des conditions d'accompagnement social, le fait que, oui, il y a, dans notre société, des toxicomanes qui sont au bout du bout et pour lesquels nous devons avoir la capacité de tendre la main.

J'ajoute que cette question - c'est une petite nuance, mais de dialogue avec mon collègue M. LHOSTIS - est une question qui devrait nous rassembler sur tous les bancs. Je sais qu'il y a des éléments conservateurs dans cette société qui s'y opposent et qui font de cette question des questions idéologiques, soit parce qu'il y a un blocage que je peux comprendre pour partie, soit parce que, aussi, il y a une volonté d'instrumentaliser ce type de questions sur d'autres sujets et, là, c'est évidemment beaucoup plus inacceptable.

Mais je sais aussi… On rappelait l'action de Mme Michèle BARZACH ; on peut rappeler aussi les polémiques qu'il y a eu autour de la méthadone en son temps. La politique de réduction des risques n'est pas une politique qui est d'un camp par rapport à un autre, mais c'est une politique qui a toujours du mal à avancer parce qu'il y a des conservateurs, il y a des manipulateurs qui refusent qu'elle se réalise.

Nous vous proposons ce soir, et je suis prêt, évidemment, à associer des représentants de tous les bancs de cette Assemblée pour travailler ensemble à des solutions concrètes pour tenir l'expérience de ce que nous aurons reconnu au plan européen et au plan international et faire en sorte que nous ayons la possibilité, et là, je rejoins M. Alain LHOSTIS, aussi d'interpeller les pouvoirs publics, parce que, bien évidemment, il y a une sécurité juridique pour ces réalisations qui doit être garantie, et cela passe notamment par une politique d'intention du Ministère de la Santé et, je le crois, va dans le sens de ce que pense fondamentalement le Ministère de la Santé.

Sur toutes ces questions, mes chers collègues, je le dis franchement avec une conviction très forte, il est temps que le domaine de la santé publique reprenne la main, au-delà des clivages politiques, sur ce type de problèmes de société qui sont de très graves problèmes de société auxquels nous sommes confrontés, qui sont des problèmes urbains qui concernent Paris, qui concernent le Grand Paris, parce qu'on peut parler aussi en termes de Grand Paris sanitaire et social sur ces questions, et c'est comme cela, je pense, qu'ensemble, nous aurons la volonté d'avancer.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Mme ONGHENA a la parole pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci.

J'ai beaucoup moins de temps que mes collègues de gauche pour parler, mais je vais aller à l'essentiel.

Je pense qu'il serait très difficile de ne pas partager le constat qu'a fait M. LE GUEN devant nous à l'instant ; nous le partageons totalement. C'est sur la manière, ensuite, de pouvoir traiter le problème de la toxicomanie que nous ne sommes pas d'accord. Nous préférerions que les 200 millions d'euros de prévention annoncés dans le budget puissent être mis en œuvre dans les quartiers concernés par les problématiques de drogue, dans le 19e et d'autres arrondissements, qu'ils puissent être consacrés à prendre en charge les personnes qui souffrent de toxicomanie et les familles qui subissent le fléau qu'est la toxicomanie, que ces familles puissent être prises en charge et qu'on les aide à se sortir de la toxicomanie. Pour nous, les salles d'injection, les "salles de shoot" ou autres ne sont pas la réponse que nous souhaitons voir mise en œuvre à l'intérieur de Paris.

On l'a dit à plusieurs reprises tout à l'heure, nous privilégions la souffrance des familles et quand nous discutons dans les quartiers avec les différentes familles qui subissent le fléau de la drogue, elles ne nous disent pas qu'elles sont favorables à des "salles de shoot" mais à une politique de prévention qui accompagne les toxicomanes à se défaire de cette dépendance.

C'est pour cette raison que nous pensons que les 26.000 euros de cette étude et les 135.000 euros que M. GAUDILLÈRE a annoncés tout à l'heure pour ce projet puissent être consacrés à de véritables politiques de prévention pour accompagner les familles et les personnes qui souffrent de toxicomanie pour s'en sortir.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

La parole est à Mme BRUNO pour une explication de vote.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Présidente.

Réfléchir, expertiser, qualifier des salles de consommation pour toxicomanes ne veut pas dire que nous encourageons le recours à la drogue, mais les chiffres sont là, inquiétants, et notre réponse doit être à la hauteur de ce problème de société que nous devons affronter avec responsabilité.

Dans notre groupe, nous avons eu un vrai débat sur ce sujet et nous pensons qu'à un moment où le Sida semble regagner du terrain, une prise en compte médicale est particulièrement importante pour les personnes dépendantes.

Il faut les écouter, écouter leur malaise, les aider à sortir de leur addiction et ne pas les laisser à la rue se droguer dans des conditions souvent sordides.

C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération…

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

… qui tend à mettre en place, avec l'association "Elus, Santé publique et Territoires", une démarche de réflexion, d'expérimentation sur les salles de consommation à moindre risque.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BRUNO.

Je mets à présent aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 G, déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Purement technique !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - … qui est effectivement un amendement technique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 12 G est adopté à l'unanimité.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 585 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASES 585 G).

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à la souffrance au travail et ses conséquences en terme de dégradation des soins à l'A.P.-H.P.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous propose d'examiner à présent le vœu référencé n° 13 G dans le fascicule relatif à la souffrance au travail et ses conséquences sur les soins à l'A.P.-H.P. et qui a été déposé par les groupes de la majorité.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Oui, Madame la Présidente, je vais être assez rapide, puisque les restrictions budgétaires qui ont été imposées aux hôpitaux publics et en particulier à l'A.P.-H.P. ont été plusieurs fois dénoncées dans notre Assemblée.

Les personnels soignants et leurs organisations syndicales se sont fortement mobilisés contre cette gestion purement comptable de l'hospitalisation publique qui a été renforcée par la loi Bachelot.

Les médecins, jusqu'à leurs représentants à la commission médicale et même le Président de cette commission médicale, les soutiennent, constatant que l'on arrive aujourd'hui à la limite de pouvoir fonctionner sans danger pour les malades.

Il est bien évident que tout cela a des répercussions sur les différents personnels.

Voilà pourquoi avant que l'on arrive à une situation comparable à celle de France Télécom, l'ensemble des groupes de la majorité propose à travers ce vœu que soit réalisée une véritable étude sur la souffrance au travail à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, et qu'afin d'y assurer un véritable débouché, cet état des lieux puisse être présenté à la fois au CHSCT central de l'A.P.-H.P. et devant notre 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame Marinette BACHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est un avis favorable.

Désolé, mais il n'est pas interdit d'être un tant soit peu convivial surtout après un vote qui a été assez, me semble-t-il, assez émouvant. Je voulais dire aussi que je suis très favorable au vœu porté par notre collègue Mme Marinette BACHE. Vous connaissez la situation aujourd'hui extrêmement tendue à l'Assistance publique. On n'en parle pas trop, on parle des mouvements sociaux, mais nous connaissons des mouvements d'une autre nature que les mouvements sociaux, qui touchent les individus et les conséquences de leur stress au travail et bien évidemment, même si je le reconnais, il y a eu ces derniers mois une véritable préoccupation à l'intérieur du CHSCT, avec une mobilisation des partenaires sociaux autour de cette question, je pense que les préoccupations et les demandes avancées par notre collègue Mme Marinette BACHE sont parfaitement légitimes et je soutiens tout à fait sa démarche.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur Jean-Marie LE GUEN.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité…

M. Ian BROSSAT. - M. LHOSTIS souhaite intervenir pour une explication de vote au nom de notre groupe.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Oui, Monsieur Alain LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Même si ce débat a lieu dans les instances de l'A.P., je pense qu'il y a une véritable inquiétude au sein des personnels sur le devenir de l'institution, sur les réorganisations en cours et notamment aussi sur les nouvelles déclarations qui viennent d'être faites par le nouveau directeur de l'Agence régionale de santé, qui parle de nouvelles réorganisations au sein de l'institution.

Tout cela crée de grandes difficultés, j'étais encore tout à l'heure à l'hôpital Saint-Louis, et on ressent chez les personnels ces anxiétés ; on sait ce que cela a donné ailleurs. Il est très important que nous donnions un signal très fort à l'autre côté de la place de l'Hôtel de Ville pour que ces préoccupations soient résolument prises en compte par la Direction générale.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur Alain LHOSTIS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

Le vœu est adopté. (2009, V. 53 G).

2009, DASCO 75 G - Signature d'une convention passée avec l'association "Fédération de Paris de La Ligue de l'Enseignement" (19e) pour l'attribution d'une subvention pour une action de sensibilisation à l'égalité Filles/Garçons. Montant : 10.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à présent aux projets relevant de la 7e Commission. Nous examinons le projet de délibération DASCO 75 G relatif à la signature d'une convention passée avec l'association "Fédération Paris de la Ligue de l'Enseignement" pour l'attribution d'une subvention pour une action de sensibilisation à l'égalité filles garçons.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, la question des droits des femmes même en cette heure tardive est d'actualité. Même si de nombreuses initiatives en faveur des droits des femmes prennent forme et sont en augmentation importante sur tout le territoire et en particulier à Paris, il reste beaucoup à faire. Même si ce n'est pas la première fois que je suis amenée à rappeler l'engagement sans faille de la Ville de Paris pour les droits des femmes, chaque nouvelle initiative est à mon sens à souligner et à faire savoir.

Face à des chiffres de plus de plus insupportables au XXIe siècle, dont je rappelle les plus parlants ici : une moyenne d'écart de 25 % de salaire entre les hommes et les femmes, la remise en cause de l'accès à l'I.V.G. dans le cadre des économies imposées par le Gouvernement aux hôpitaux, vous venez d'en parler, la part ultra majoritaire des femmes dans les emplois des services à la personne ou dans les temps partiels imposés, le taux de violences faites aux femmes tant physiques que morales qui ne baisse toujours pas, le fait que les femmes assument encore plus, on va dire, des trois-quarts des taches ménagères et je pourrais faire une liste assez longue en ce sens. Tout cela nous mène à nous dire que la Ville de Paris ne peut rester sans prendre ses responsabilités à son niveau et qu'elle peut ainsi proposer des actions à la mesure des enjeux que sont les ambitions non discutables d'égalité des droits entre les hommes et les femmes. C'est en ce sens que nous souhaitons nous adresser aux générations futures et les sensibiliser dès le jeune âge à ces enjeux.

Les collégiens et les enfants fréquentant des centres de loisirs de la Ville de Paris doivent avoir conscience des idées reçues qui continuent encore à être véhiculées, des mauvais réflexes portés par les uns ou les autres, des stéréotypes dominants. C'est donc par ces interventions régulières et répétées de professionnels connaissant les problématiques non seulement dans les classes directement, mais aussi auprès des adultes agents de la Ville de Paris amenés à intervenir dans ces mêmes établissements, que nous pouvons entre autres participer activement à améliorer les choses. Que ce soit dans la lutte contre les comportements sexistes, dans l'éducation à l'égalité entre les sexes, dans l'information sur la sexualité, dans les droits en matière de rapport entre les garçons et les filles, puis entre les hommes et les femmes.

Parce que même si la mixité scolaire est une réalité depuis 1975, elle ne recouvre pourtant pas une situation complète d'égalité entre les filles et les garçons dans un cadre scolaire, ni plus tard dans les hommes et les femmes dans un cadre personnel et/ou professionnel.

L'obligation légale donnée à l'Education nationale de garantir cette égalité entre filles et garçons n'est malheureusement pas toujours une réalité dans les écoles, malgré la loi de 2001 et la mise en place du Comité d'éducation à la santé et à la sexualité dans lequel est intégré l'encouragement aux activités destinées à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je conclus.

Toujours en raison d'un non-engagement financier de l'Etat, que nous payons encore, le Département de Paris subventionne donc, à ce Conseil, deux associations porteuses de projet, la Ligue de l'Enseignement et le Mouvement français pour le planning familial, qui n'ont jamais démérité sur ces questions. Je vous invite donc à voter pour ces subventions afin que les jeunes Parisiennes et les jeunes Parisiens puissent demain défendre tous ensemble l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - Merci à Mme Léa FILOCHE d'être restée à cette heure tardive pour intervenir sur ce projet de délibération.

Il y a un ensemble de délibérations qui passent à ce Conseil de Paris, qui ont pour vocation d'accompagner des projets pour élargir le propos sur la question de la lutte contre les discriminations à l'intérieur des établissements scolaires ou des centres de loisirs de la Ville. Vous avez parlé du projet de délibération concernant le planning familial, celui concernant le projet de la Ligue. J'y ajouterai volontiers une subvention à Léo Lagrange pour un travail en direction des collégiens sur la lutte contre les discriminations. J'y ajouterai volontiers une subvention à la compagnie "l'Air du Verseau" qui travaille sur les questions de lutte contre l'homophobie et le sexisme. J'y ajouterai volontiers aussi une subvention à l'association "EthnoArt" qui, partant de méthodologies autour de l'ethnologie, élargit la question à celle de la diversité culturelle et évidemment à la lutte contre les discriminations.

Tout cet ensemble, c'est une politique que nous avons souhaité mettre en œuvre dans les établissements scolaires du premier et du second degré, dans les centres de loisirs, parce qu'il paraît fondamental que la lutte contre les discriminations, contre toutes les discriminations soit intégrée aux pratiques pédagogiques, aux projets éducatifs, et ce, dès le plus jeune âge. Je suis fondamentalement persuadée, si on ne reprend que la question des rapports entre les filles et les garçons, que c'est bien en commençant à travailler avec les plus petits que l'on pourra faire tomber les stéréotypes, faire évoluer les mentalités, faire évoluer les pratiques et former des citoyens, de futurs citoyens qui soient pleinement porteurs d'une envie de vivre en mettant en exergue l'égalité entre les hommes et les femmes.

C'est donc un programme ambitieux d'actions qui vont se dérouler sur l'année 2010 et qui sont le reflet d'une volonté que nous avons de travailler sur ces questions.

J'en profite pour dire - pardon pour mes collègues élus, puisque la date avait été fixée avant que nous ne sachions que nous aurions une deuxième séance de nuit demain - que le lancement de cette campagne aura lieu demain avec Mme Fatima LALEM. Nous lancerons ces campagnes sur l'égalité entre les filles et les garçons à l'occasion de la diffusion du film "La domination masculine", à laquelle nous avons convié l'ensemble des représentants de la communauté éducative parisienne. Je crois que c'est un bon lancement pour cette campagne et j'ai surtout hâte qu'elle se mette en œuvre, qu'elle se mette en place et qu'elle fasse des petits dans les écoles, dans les collèges et dans les centres de loisirs.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 75 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASCO 75 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture (suite).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous annonce les résultats de ce scrutin.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et de locaux pour des services de l'Aide sociale à l'enfance, 4, rue David d'Angers (19e) (R. 19 G) :

Inscrits : 163

Votants : 27

Non participation au vote : 136

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Pour : 27.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 19 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Société publique locale d'aménagement "Société de requalification des quartiers anciens" (SOREQA) (R. 20 G) :

Conseil d'administration :

- M. Romain LEVY ;

- Mme Gisèle STIEVENARD ;

- M. Alain LHOSTIS ;

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;

- M. Jérôme DUBUS.

Assemblées générales :

- M. Romain LEVY, délégué.

Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence" (R. 21 G) :

- M. Pierre MANSAT.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 20 G et R. 21 G).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 14 décembre 2009 à vingt-deux heures cinquante-cinq minutes, est reprise le mardi 15 décembre 2009 à dix heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général).

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est reprise. Je vous renvoie à la discussion commune qui s'est déroulée hier dans le cadre du Conseil municipal.

Nous allons maintenant voter les budgets départementaux.

En formation départementale, nous sommes un petit peu plus autonomes, mais vous avez vu que cela ne nous empêche pas de faire ce que nous croyons juste.

2009 DF 25 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2010. - Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2010.
- Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts.

M. LE PRÉSIDENT. - Plus on va vite, moins c'est fastidieux ! Nous commençons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2010. Il s'agit des projets de délibération DF 25-1° G et DF 25-2° G.

Je demande aux élus d'être à leur place. Excusez-moi, mais pendant les votes, j'ai besoin d'une parfaite visibilité sur l'ensemble de notre Assemblée !

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

Nous entamons l'examen des amendements et vœux relatifs au budget primitif 2010 du Département de Paris. Apparemment, l'amendement n° 8 bis de l'Exécutif a répondu à la proposition d'amendement n° 2 G du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. L'amendement n° 22 bis de l'Exécutif a répondu à la proposition d'amendement n° 3 G du groupe "Les Verts".

Je me tourne du côté des élus.

Monsieur BROSSAT, est-ce bien cela ? Bon.

Je demande maintenant l'avis de l'Exécutif sur la proposition d'amendement n° 4 G du groupe "Les Verts".

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - Défavorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 G du groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 4 G est repoussée.

La proposition d'amendement n° 5 G étant retirée, je demande quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 6 G du groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - Défavorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 G, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 6 G est repoussée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 7 G du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 48 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 G bis qui est de l'Exécutif, est-ce cela ? Oui.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 7 G bis est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Quel est l'avis de l'Exécutif sur la proposition de vœu n° 8 G du groupe socialiste ? Favorable.

Je mets aux voix, à main levée cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 49 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 8 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet d'amendement n° 8 G bis est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 9 G du groupe socialiste assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 50 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 9 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet d'amendement n° 9 G bis est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - La proposition de vœu n° 10 G du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a reçu un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de voeu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 51 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 52 G).

M. LE PRÉSIDENT. - La proposition de vœu n° 11 G du groupe du Mouvement républicain et citoyen est retirée.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La lettre rectificative n° 2 G est adoptée.

Nous sommes arrivés au terme de l'examen des amendements et des vœux.

2009, DF 25-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, mission par mission, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 25-1° G relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2010, tenant compte des lettres rectificatives, et dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment troisième partie, le Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2009, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le budget d'investissement du Département de Paris pour 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2010 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.481.918.658,73 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 290.684.779,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement départemental de 2010 et dans les limites fixées par le Conseil général, M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, reçoit la délégation pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 36 millions d'Euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 200 points de base.

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable trimestriellement, semestriellement, annuellement selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement.

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé, pour les emprunts à réaliser en 2010 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature à M. le Directeur des Finances de la Ville de Paris.

Le service de cet emprunt sera assuré, en cas d'insuffisance de ressources générales du budget, par une augmentation corrélative du taux de la taxe d'habitation, qui sera mise en recouvrement à due concurrence des sommes nécessaires pour faire face aux charges financières des fractions d'emprunt effectivement réalisées."

(Voir annexe n° 1).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons par le vote mission par mission de la section d'autorisations de programmes.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "achats, logistique, implantations administratives et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "développement économique et emploi".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "études".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la section des autorisations de programme dans son ensemble.

Elle est adoptée.

Nous passons maintenant au vote de la section de règlement, chapitre par chapitre, en commençant par les dépenses de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 010 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "RSA".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "dotations, fonds divers et réserves (hors 1068).

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la section de règlement dans son ensemble.

Elle est adoptée.

Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget d'investissement du Département de Paris pour 2010, tenant compte des lettres rectificatives n° 1 G et n° 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2010 est adopté. (2009, DF 25-1° G).

2009, DF 25-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 25-2° G relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2010, tenant compte des lettres rectificatives, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2009, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 1.949.506.416,00 euros ;

- Recettes : 1.949.506.416,00 euros.

Ces dépenses et ses recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Le montant des ressources à provenir des rôles généraux de la taxe d'habitation est estimé pour 2010 à 343.000.000 euros."

(Voir annexe n° 2).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons par les dépenses de l'exercice. Je vous demande de vous prononcer, à main levée, sur le chapitre 011 : "charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "autres charges d'activité (hors 6586)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "opérations d'ordre de transfert entre section".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "atténuation des charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "opérations d'ordre de transfert entre section".

Ce chapitre est adopté.

Je vous propose maintenant de vous prononcer, par un vote global, à main levée, sur le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2010, tenant compte des lettres rectificatives nos 1 G et 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2010 est adopté. (2009, DF 25-2° G).

2009, DF 26 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 26 G relatif à l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2010, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 26 G).

2009, DF-DRH 27 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à vous prononcer sur le projet de délibération DF-DRH 27 G : création, suppression et transformation d'emplois dans les services Départementaux au titre de 2010.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 27 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF-DRH 27 G).

2009 DASES 590 G - DF 31 G - Budget primitif pour 2010 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au projet de délibération DASES 590 G - DF 31 G relatif au budget primitif des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance, au titre de l'exercice 2010.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 590 G - DF 31 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 590 G - DF 31 G).

2009, DASES 591 G - Fixation pour l'année 2010 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au projet de délibération DASES 591 G relatif à la fixation pour l'année 2010 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 591 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 591 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux d'abord vous remercier tous, que vous ayez voté pour ou contre, parce que je pense qu'on a voté ce budget dans un climat serein. Je veux remercier particulièrement ceux qui permettent à la Ville et au Département de Paris d'avoir un budget pour l'année du 2010. Donc merci d'avoir donné à Paris et à sa population, un budget. Merci beaucoup.

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

MM. Pierre MANSAT, Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Yves CONTASSOT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Michel DUMONT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DU 13-G Signature d'une convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 250.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme DUBUS et Denis BAUPIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DU 14-G Signature d'un avenant à la convention passée avec l'APUR pour l'attribution d'une subvention. Montant : 759.000 euros.

MM. Christian SAUTTER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Jean-Bernard BROS, Mme Seybah DAGOMA, MM. Jacques BOUTAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Pierre GABORIAU, Mmes Martine NAMY-CAULIER et Valérie SACHS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DDEE 88-G Subvention à l'association "Paris Développement". - Montant : 2.665.000 euros.

Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINOU, Mmes Pauline VERON, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. François VAUGLIN, Mme Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DRH 15-G Signature d'une convention pluriannuelle avec l'ASPP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.196.000 euros.

M. Philippe DUCLOUX, Mmes Pascale BOISTARD, Catherine VIEU-CHARIER, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Claude-Annick TISSOT, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DRH 16-G Signature d'une convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 883.000 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DDEE 116-G Signature d'une convention avec l'association PLIE Paris 18e et 19e arrondissements (Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi) relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant : 500.000 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Roxane DECORTE, Isabelle GACHET et Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DASES 599-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Mission locale Belliard (18e) pour le versement du solde de la participation se rapportant à la création, à titre expérimental, d'un poste de chargé(e) de projet. Montant : 45.000 euros.

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009 DASES 457-G Signature d'un bail commercial avec la société "ICF LA SABLIERE" pour les locaux du Service social et de santé scolaire situés dans un immeuble 31, allée Vivaldi (12e).

2009 DLH 11-G Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation de 73 places, 31 rue de Tlemcen (20e).

M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009 DASES 504-G Signature d'une convention avec l'association "Aurore" (15e) pour l'attribution une subvention pour le fonctionnement de son centre d'hébergement pour femmes en situation de précarité appelé "La Maison" situé 77, rue du Château des Rentiers (13e). Montant : 76.225 euros.

2009 DASES 562-G Renouvellement des conventions bilatérales conclues avec chaque gestionnaire d'Espace Solidarité Insertion (ESI) et fixation du montant des participations du Département de Paris aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion. Montant total : 3.595.870 euros.

2009 DASES 571-G Signature d'une convention avec l'association "Aurore" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour son action de distribution de repas assis à des personnes et familles démunies à Paris dans le cadre d'un renforcement estival de l'aide alimentaire en 2009. Montant : 72.500 euros.

2009 DASES 598-G Signature de l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'association AURORE (15e) relative aux modalités de participation du Département de Paris au budget de fonctionnement du foyer des migrants Vaugirard, (15e) dans le cadre de la transformation en une résidence sociale et deux maisons relais. Montant : 406.040 euros.

2009 DASES 477-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Aurore (15e) pour l'attribution d'une subvention pour son centre d'accueil pour femmes victimes de violence (15e) et le renouvellement de la convention. Montant : 276.522 euros.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DLH 9-G Signature d'un avenant aux baux emphytéotiques avec la SGIM liant le Département de Paris à la SGIM et portant sur des biens immobiliers situés dans le périmètre des conventions immobilières.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DLH 14-G Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) comportant 13 places d'hébergement thérapeutique et d'un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD) au 64 boulevard de la Chapelle (18e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009 DLH 12-G Réalisation par la RIVP d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence de 28 places situé 5 rue Vésale (5e).

2009 DLH 13-G Réalisation par la RIVP d'un centre d'hébergement d'urgence de 355 places situé 18, rue Charles-Fourier (13e).

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009 DASCO 69-G Subvention à l'association "Compagnie l'Air du Verseau" (11e). - Montant : 5.000 euros.

2009 DASCO 70-G Subvention à l'association Théâtre de la Compagnie à Bulles (13e) pour une action intitulée "Mes Droits Devant !". Montant : 3.000 euros.

2009 DASCO 74-G Subvention à l'association Léo Lagrange Ile-de-France (93) pour une action intitulée "Démocratie et Courage !". Montant : 10.000 euros.

2009 DASCO 76-G Subvention à l'association "Ensemble Orchestral de Paris" (8e) pour un projet littéraire et musical en temps scolaire. - Montant : 20.000 euros.

2009 DASCO 77-G Subvention à l'association "Ethnoart" (93 Aubervilliers) pour une action intitulée "Une ouverture sur le monde". - Montant : 5.000 euros.

2009 DASCO 78-G Subvention à la Société Coopérative "De Rue De Cirque" (19e). Montant : 5.000 euros.

2009 DPA 23-G Signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement Richard & Schoeller en vue de l'extension et la restructuration partielle de l'ensemble immobilier Carnot 145, boulevard Malesherbes (17e).

2009 DPA 68-G Signature d'un contrat de transaction pour l'indemnisation de la Société "Serrurerie HERPIN et fils" pour les travaux réalisés lors de l'opération de modernisation des sanitaires extérieurs au collège départemental Edmond-Michelet, 70, rue de l'Ourcq (19e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009 DASES 313-G Signature d'une convention avec l'association Unis-cité Ile de France (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le financement du projet rompre l'isolement des personnes âgées par le service volontaire des jeunes dans le secteur de l'aide à domicile. Montant : 10.000 euros.

2009 DASES 499-G Subvention à l'association Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (4e) au titre de 2009. Montant : 3.500 euros.

2009 DASES 540-G Signature d'une convention avec la Fondation de Rothschild (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 403.948 euros.

2009 DASES 567-G Subvention à l'association "Société Parisienne d'Aide à la Santé Mentale" (SPASM) (8e). Montant : 20.000 euros.

2009 DASES 600-G Signature d'avenants n° 2 aux conventions passées avec les Points Paris Emeraude/Centres Locaux d'Information et de Coordination (PPE/CLIC) pour l'attribution d'une participation. Montant total : 1.612.844 euros.

2009 DASES 617-G Signature d'une convention avec l'association La Clepsydre (19e) pour l'attribution d'une subvention en faveur des personnes âgées en détresse psychologique. Montant : 25.000 euros.

2009 DASES 619-G Subvention à l'association "Le Parissolidaire" (17e) au titre de 2009. Montant : 6.000 euros.

2009 DASES 620-G Subvention à l'association "Ensemble 2 Générations" (78220 Viroflay) au titre de 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009 DASES 625-G Modification de la délibération 2009 DASES 403 G votée à la séance du 29 septembre 2009, et portant attribution d'une participation différentielle versée à treize associations et deux fondations privées, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilitées à l'aide sociale légale. Montant : 2.021.001 euros.

2009 DASES 631-G Subvention à l'association Ensemble Demain (12e) au titre de 2009. Montant : 10.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2009 DDEE 88-G Subvention à l'association "Paris Développement". - Montant : 2.665.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009 DASES 292-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Institut du Val Mandé pour l'attribution d'une subvention relative au financement interdépartemental d'un service expérimental d'accompagnement à la culture et aux loisirs destiné aux personnes handicapées, dénommé "Espaces Loisirs". Montant : 79.557 euros.

2009 DASES 435-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association UNAFAM (Délégation de Paris) (17e) pour l'attribution d'une subvention pour le financement de ses actions en faveur des personnes en situation de handicap. Montant : 25.000 euros.

2009 DASES 465-G Subvention à l'association L'Arche à Paris (15e) pour la restructuration des foyers d'hébergement et foyer de vie pour 6 personnes en situation de handicap mental. Montant : 115.000 euros.

2009 DASES 543-G Subvention de fonctionnement à l'association "Art Express - Compagnie Tatoo" (77), pour son projet de danse intégrée avec danseurs valides ou non. Montant : 2.500 euros.

2009 DASES 575-G Signature d'un avenant aux conventions signées avec les associations gestionnaires de centre d'activités de jour et de centres d'activités de jour médicalisés portant sur la tarification en prix de journée.

2009 DASES 578-G Signature de deux conventions avec l'association APTE (Autisme et Piano Thérapie Educative) pour l'aide au démarrage de la structure "Pôle Répit" et pour son équipement. Montant total : 29.000 euros.

2009 DASES 582-G Subventions à quatre associations pour le fonctionnement du Mois Extraordinaire. Montant total : 24.615 euros.

2009 DASES 605-G Signature d'une convention annuelle avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (7e) pour l'attribution d'une subvention pour le financement de l'ULS "Duployé". Montant : 47.189 euros.

2009 DASES 627-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne (ECGAMVP) (12e) fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une participation. Montant : 200.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009 DASES 572-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour l'attribution d'une participation pour son action de Permanence Accueil Jeunes (20e). Montant : 92.057 euros.

2009 DASES 573-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour l'attribution d'une subvention pour son Service Insertion Jeunes (9e). Montant : 30.000 euros.

2009 DASES 601-G Signature d'une convention avec l'association "Olga Spitzer" (12e) pour l'attribution d'une subvention relative à son action d'accompagnement individuel vers la formation et vers l'emploi de jeunes en difficulté. Montant : 22.867 euros.

2009 DASES 602-G Signature d'une convention avec l'association ARC 75 (4e) fixant le montant de la participation du Département de Paris au budget de fonctionnement de la structure Relais 18 Hébergement pour ses actions d'insertion pour l'année 2009. Montant : 72.046 euros.

2009 DASES 603-G Signature d'une convention avec l'association Aux captifs, La Libération la participation du Département de Paris au budget de fonctionnement de son action d'accueil et d'accompagnement de jeunes de 18 à 25 ans, présentant notamment des risques prostitutionnels, au titre du second semestre de l'année 2009. Montant : 97.200 euros.

2009 DASES 604-G Extension aux personnels contractuels des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de Paris du versement de la prime de service des personnels titulaires de la fonction publique hospitalière.

2009 DASES 616-G Signature d'une convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du Lieu d'Ecoute et d'Accueil pour préadolescents. Montant : 106.053 euros.

2009 DASES 630-G - DF 33-G Modification des règles de gestion des amortissements du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2009 DASES 595-G Signature d'une convention avec l'A.P.-H.P. pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement de la Maison des Adolescents de l'hôpital Robert Debré (19e). - Montant : 80.000 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2009 DRH 14-G Signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture de Police permettant aux agents du Département de Paris d'accéder aux restaurants administratifs de la Préfecture de Police. Montant : 4.263 euros.

2009 DRH 15-G Signature d'une convention pluriannuelle avec l'ASPP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 1.196.000 euros.

2009 DRH 16-G Signature d'une convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 883.000 euros.

2009 DRH 17-G Signature de 4 marchés à bon de commande passés selon la procédure de l'article 30 pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne pour l'obtention du diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

2009 DSTI 63-G Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, l'intégration, l'assistance à l'exploitation et la maintenance des systèmes de télécommunications sur les sites de la Ville et du Département.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009 DU 13-G Signature d'une convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 250.000 euros.

2009 DU 14-G Signature d'un avenant à la convention passée avec l'APUR pour l'attribution d'une subvention. Montant : 759.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009 DASES 477-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Aurore (15e) pour l'attribution d'une subvention pour son centre d'accueil pour femmes victimes de violence (15e) et le renouvellement de la convention. Montant : 276.522 euros.

Mme Fatima LALEM et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2009 DASES 157-G Signature d'une convention avec l'association "Charonne" (11e) pour l'attribution d'une subvention relative à l'évaluation du matériel de réduction des risques pour usagers de crack. - Montant : 26.000 euros.

2009 DASES 457-G Signature d'un bail commercial avec la société "ICF LA SABLIERE" pour les locaux du Service social et de santé scolaire situés dans un immeuble 31, allée Vivaldi (12e).

2009 DASES 583-G Subvention à l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) (94207 Ivry-sur-Seine). Montant : 6.000 euros.

2009 DASES 584-G Subventions à 2 associations dans le cadre de conventions, afin de soutenir leur projet d'animation et de médiatisation de conférences-débats en direction du grand public. Montant total : 32.700 euros.

2009 DASES 586-G Signature d'une convention avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) pour l'attribution d'une participation en vue de la réalisation de l'enquête ESCAPAD-Paris. Montant : 36.000 euros.

2009 DASES 587-G Autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées. Approbation du tarif 2010 des prélèvements et des analyses du laboratoire d'Etudes des Particules Inhalées.

2009 DASES 594-G Approbation des termes d'une convention autorisant l'utilisation des droits attachés aux dessins et aux livrets pédagogiques du programme PIKABOUGE.

2009 DASES 623-G Signature d'une convention avec l'association "Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie" (4e) pour la réalisation de travaux. - Montant : 60.000 euros.

2009 DASES 628-G Signature d'une convention avec l'association "Fondation pour la Vie Associative" (FONDA) (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009 DLH 9-G Signature d'un avenant aux baux emphytéotiques avec LA SGIM liant le Département de Paris à la SGIM et portant sur des biens immobiliers situés dans le périmètre des conventions immobilières.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2009 DLH 14-G Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) comportant 13 places d'hébergement thérapeutique et d'un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD) au 64 boulevard de la Chapelle (18e).

M. Jean-Yves MANO, **M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2009 DLH 10-G Réalisation par l'association des Cités du Secours Catholique d'un programme d'humanisation d'un centre d'hébergement d'urgence de 70 places, 4 rue de l'Arsenal (4e).

2009 DLH 11-G Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation de 73 places, 31 rue de Tlemcen (20e).

2009 DLH 12-G Réalisation par la RIVP d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence de 28 places situé 5 rue Vésale (5e).

2009 DLH 13-G Réalisation par la RIVP d'un centre d'hébergement d'urgence de 355 places situé 18, rue Charles-Fourier (13e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2009 DA 4-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de cisailles, rogneuses et massicots en 4 lots séparés.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009 DPA 64-G Principe de construction d'une crèche collective de 66 places avec logement de fonction et des locaux pour les services décentralisés de l'A.S.E, 4, rue David d'Angers (19e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, de la demande de permis de construire et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville et le Département.

M. Christophe NAJDOVSKI, **Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteurs.

2009 DDEE 118-G Approbation d'une convention de cofinancement du Fonds Social Européen (FSE), objectif "compétitivité régionale et emploi" entre l'Etat et le Département de Paris.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009 DASES 222-G Signature d'une convention avec l'association Emmaüs (1er) pour son action globale d'aide à l'insertion, de redynamisation et d'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion. Montant : 70.000 euros.

2009 DASES 224-G Signature d'une convention avec l'association Droits devant !! (18e) pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité. Montant : 10.000 euros.

2009 DASES 227-G Signature d'une convention avec l'association "Le Secours Catholique" (7e), pour l'attribution d'une subvention pour le projet d'accompagnement de familles "Roms" issues du campement situé Poterne des Peupliers (13e). - Montant : 30.500 euros.

2009 DASES 235-G Subvention à l'association Les Amis de la Maison verte (18e) pour son action d'aide à l'accès aux droits intitulée "accompagnement global à l'insertion". Montant : 7.000 euros.

2009 DASES 237-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Cultures du Coeur" pour son action d'insertion par la culture. - Montant : 40.000 euros.

2009 DASES 320-G Signature d'un avenant à un bail commercial avec la société "Epargne Foncière" pour la reconduction de la location pour une période de neuf ans de locaux d'un Service social départemental polyvalent et d'un service de protection maternelle et infantile situés dans un immeuble 12, rue Léonidas (14e).

2009 DASES 364-G Signature d'une convention avec les associations Olga Spitzer (12e) et Projets 19 (19e), pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation dans des sites de la politique de la ville. Montant total : 10.000 euros.

2009 DASES 471-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Intervalle consultations et accueils psychiatriques" (7e), relatif au fonctionnement de ses activités d'accueil pour des personnes isolées et en situation de détresse psychique et de vulnérabilité sociale et familiale. - Montant : 12.000 euros.

2009 DASES 473-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Chorba (12e) pour l'attribution d'une subvention pour son action de distribution de repas. Montant : 147.000 euros.

2009 DASES 474-G Signature d'une convention avec la Fondation CASIP-COJASOR (20e) pour la fixation d'une participation du Département de Paris à son budget d'aide alimentaire et vestimentaire à des personnes et des familles démunies de Paris. - Montant : 80.000 euros.

2009 DASES 476-G Subvention à l'association "L'Un est l'autre" (20e) pour son action de distribution de repas chauds à des personnes isolées et démunies à Paris le week-end. Montant : 15.000 euros.

2009 DASES 481-G Signature d'une convention avec l'association "Le Refuge" (93500 Pantin) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 43.000 euros.

2009 DASES 504-G Signature d'une convention avec l'association "Aurore" (15e) pour l'attribution une subvention pour le fonctionnement de son centre d'hébergement pour femmes en situation de précarité appelé "La Maison" situé 77, rue du Château des Rentiers (13e). Montant : 76.225 euros.

2009 DASES 532-G Signature d'une convention avec l'association "Fédération de Paris du Secours populaire français" (18e) pour l'attribution d'une subvention pour l'action de ses permanences d'accueil de personnes et de familles démunies à Paris et l'organisation d'une journée des Oubliés des vacances. Montant : 40.000 euros.

2009 DASES 533-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Les Restaurants du Coeur-Les Relais du Coeur de Paris (10e) pour la fixation de la participation aux dépenses de logistique liées à la campagne de distribution alimentaire aux personnes isolées et aux familles démunies de Paris. Montant : 140.000 euros.

2009 DASES 555-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "CIMADE" (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2009 DASES 556-G Subventions à quatre associations pour leurs actions globales d'insertion. Signature d'une convention annuelle avec les associations le Picoulet- Mission Populaire du 11e et Vivre Autrement (20e). Montant total : 34.000 euros.

2009 DASES 558-G Subventions à quatre associations pour leur action d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle. Signature d'une convention avec les associations Accueil Goutte d'Or et Centre Epinette Famille Insertion Accueil. Montant total : 11.000 euros.

2009 DASES 562-G Renouvellement des conventions bilatérales conclues avec chaque gestionnaire d'Espace Solidarité Insertion (ESI) et fixation du montant des participations du Département de Paris aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion. Montant total : 3.595.870 euros.

2009 DASES 563-G Subventions à dix associations pour douze actions de formation sociolinguistique extensive dans des sites de la politique de la ville. Signature d'une convention avec les associations Espace 19 et Archipélia. Montant total : 45.500 euros.

2009 DASES 564-G Subventions à neuf associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive dans des sites de la politique de la ville. Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations ETM, Aires 10, Centre Social Croix Saint-Simon et Soleil Blaise. Montant total : 32.000 euros

2009 DASES 568-G Subvention à l'association "Relais Logement" (15e) correspondant au loyer et aux charges des locaux appartenant à la Ville de Paris. Montant : 14.000 euros.

2009 DASES 571-G Signature d'une convention avec l'association "Aurore" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour son action de distribution de repas assis à des personnes et familles démunies à Paris dans le cadre d'un renforcement estival de l'aide alimentaire en 2009. Montant : 72.500 euros.

2009 DASES 574-G Signature d'une convention avec la Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés (19e), fixant la participation du Département de Paris pour 2009 au titre des actions de son Espace Solidarité Habitat en faveur du public mal logé parisien. Montant : 40.000 euros.

2009 DASES 598-G Signature de l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'association AURORE (15e) relative aux modalités de participation du Département de Paris au budget de fonctionnement du foyer des migrants Vaugirard, (15e) dans le cadre de la transformation en une résidence sociale et deux maisons relais. Montant : 406.040 euros.

2009 DASES 613-G Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. - Renouvellement d'une convention relative à la gestion des aides au maintien de la fourniture d'énergie. - Relèvement du financement unitaire de l'aide à la médiation locative (AML).

2009 DASES 614-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Les Amis du Bus des Femmes" pour l'attribution d'une subvention pour son action de permanences sociales. Montant : 38.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2009 DAJ 28-G Communication de la liste des marchés attribués pour les mois d'octobre et de novembre 2009.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa

FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Christine LAGARDE, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mme Lynda ASMANI, M. Alexis CORBIÈRE, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Annick OLIVIER, Mme Olivia POLSKI, M. Philippe TORRETON.

Annexe n° 1 - 2009, DF 25-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2010.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 407 463,70	0,00
10000	Ressources humaines	600 000,00	0,00
13000	Achats, logistique, implantations administratives et transports	0,00	0,00
21000	Patrimoine et architecture	8 599 259,73	0,00
30000	Familles et petite enfance	10 036 631,60	12 000,00
34000	Action sociale, enfance et santé	94 482 119,88	0,00
40000	Affaires culturelles	3 064 258,49	10 000,00
50000	Finances (services financiers communs)	12 999 980,00	13 112 860,00
55000	Développement économique et emploi	4 242 741,10	0,00
60000	Urbanisme	533 500,00	0,00
65000	Logement et habitat	1 742 120,17	0,00
80000	Affaires scolaires	191 007 631,58	55 820 478,25
88000	Jeunesse et sports	120 000,00	0,00
	Missions organiques	**328 835 706,25**	**68 955 338,25**
90000	Dons et legs	1 447 372,00	275 000,00
90001	Etudes	7 509 874,52	9 576 989,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	47 103 028,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	1 594 712,00	0,00
90004	Opérations sous mandat	72 962 053,08	93 267 148,11
90005	Schéma directeur informatique	13 698 336,51	0,00
90006	Compte foncier	64 799 173,41	1 410 305,00
90010	Subventions d'équipement	939 016 841,96	673 410 463,00
90011	Avances sur marchés	4 951 561,00	4 951 561,00
	Missions transversales	**1 153 082 952,48**	**782 891 466,11**
	TOTAL GENERAL	**1 481 918 658,73**	**851 846 804,36**

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE			A

CHAPITRES VOTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président (1)	Vote du Conseil Général (2) III	Total des crédits propres au BP (après vote)
DEPENSES TOTALES		298 397 000,00		290 684 779,00	290 684 779,00	290 684 779,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		298 397 000,00		290 684 779,00	290 684 779,00	290 684 779,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(hors programme et 204)	4 023 554,00		2 987 526,00	2 987 526,00	2 987 526,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	168 077 370,00		153 806 548,00	153 806 548,00	153 806 548,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	31 621 459,00		28 754 935,00	28 754 935,00	28 754 935,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)	42 292 750,00		34 860 435,00	34 860 435,00	34 860 435,00
010	RMI	360 000,00		360 000,00		
018	RSA				360 000,00	360 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES	1,00		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sauf ICNE 2768)	1 542 091,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers	8 122 775,00		8 142 775,00	8 142 775,00	8 142 775,00
040	*OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*33 100 000,00*		*51 000 000,00*	*51 000 000,00*	*51 000 000,00*
041	*OPÉRATIONS PATRIMONIALES*	*6 257 000,00*		*5 272 560,00*	*5 272 560,00*	*5 272 560,00*
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	3 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
001	**Résultat antérieur reporté**					
RECETTES TOTALES		298 397 000,00		290 684 779,00	290 684 779,00	290 684 779,00
RECETTES DE L'EXERCICE		298 397 000,00		290 684 779,00	290 684 779,00	290 684 779,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (hors 1068)	6 500 000,00		6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	116 050 000,00		116 050 000,00	116 050 000,00	116 050 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES(sf 1688)	30 000 000,00		36 072 219,00	36 072 219,00	36 072 219,00
1688	Intérêts courus					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
010	RMI					
018	RSA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sf ICNE 2768)	270 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS					
45	Opérations pour comptes de tiers	16 520 000,00		16 520 000,00	16 520 000,00	16 520 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*75 000 000,00*		*50 000 000,00*	*50 000 000,00*	*50 000 000,00*
040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*47 800 000,00*		*60 000 000,00*	*60 000 000,00*	*60 000 000,00*
041	*Opération à l'intérieur de la section*	*6 257 000,00*		*5 272 560,00*	*5 272 560,00*	*5 272 560,00*
024	Produit des cessions d'immobilisations					
1068	**Affectation N-1**					

(1) Hors restes à réaliser
(2) Portant sur les opérations nouvelles

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES	64 373 160,00	6 054 999,00	250 000,00	34 374 895,00	3 363 669,00	5 391 915,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 000 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	51 000 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		500 000,00				
218	Autres immobilisations corporelles						
231	Immobilisations corporelles en cours	1 472 560,00					
232	Immobilisations incorporelles en cours		100 000,00				
266	Autres formes de participation	3 000 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				9 572 775,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)		250 000,00		1 430 000,00		90 000,00
	Equipements départementaux	6 008 649,00	5 204 999,00	250 000,00	19 386 018,00	1 042 274,00	4 201 915,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	500 000,00	1 843 412,00				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		587 484,00		50 671,00		
208	Autres immobilisations incorporelles					5 959,00	
213	Constructions						
216	Collections et oeuvres d'art					47 672,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 500 000,00	500 000,00		500 000,00	107 263,00	670 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 008 649,00	1 274 103,00	250 000,00	8 335 347,00	881 380,00	3 531 915,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		1 000 000,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				10 500 000,00		
	Equipements non départementaux (compte 204)	391 951,00	0,00	0,00	3 986 102,00	2 321 395,00	1 100 000,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	391 951,00			3 986 102,00	2 321 395,00	1 100 000,00
	RECETTES	154 072 219,00	572 560,00	0,00	25 770 000,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 000 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	6 500 000,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables				50 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	36 072 219,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 500 000,00	572 560,00				
274	Prêts						
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	53 219 482,00					
281	Amortissements des immobilisations corporelles	6 780 518,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				15 720 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				4 000 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI et APA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
############	11 200 000,00	135 870 600,00	6 245 300,00	1 306 110,00	358 351 900,00	56 253 300,00	1 949 506 416,00	
							3 500 000,00	022
							50 000 000,00	023
1 153 768,00				26 800,00			6 289 068,00	606
61 389 244,00					10 500 000,00	642 000,00	73 776 844,00	611
5 966 457,00						990 000,00	8 629 339,00	613
672 950,00				9 000,00		135 000,00	974 435,00	614
729 860,00				18 000,00			5 237 827,00	615
2 000,00							422 000,00	616
465 000,00				200 000,00		40 000,00	1 598 400,00	617
3 000 805,00						3 528 000,00	8 062 305,00	618
							6 200 000,00	621
1 161 575,00		2 498 631,00					4 638 056,00	622
619 400,00							923 900,00	623
2 403 500,00							2 471 775,00	624
1 136 800,00		9 900,00				900,00	1 316 500,00	625
1 160 695,00							1 332 975,00	626
10 343 096,00		400 000,00				420 000,00	13 744 588,00	628
1 096 900,00		32 100,00				535 400,00	3 089 030,00	633
49 577,00				40 000,00			115 913,00	635
36 032 127,00		1 316 600,00				43 000,00	87 267 027,00	6411
30 941 000,00							30 941 000,00	6412
722 300,00							3 678 100,00	6413
417 800,00							3 289 800,00	6414
						11 330 600,00	11 330 600,00	6416
19 812 400,00		474 500,00				1 960 500,00	44 731 600,00	645
1 389 053,00		10 700,00				5 091 700,00	7 124 853,00	647
573 150,00		26 800,00				360 200,00	1 978 650,00	648
403 323 000,00	200 000,00	131 101 369,00				3 100 000,00	537 744 369,00	651
408 118 800,00							408 148 800,00	652
							5 879 500,00	653
							300 000,00	654
17 278 200,00					344 200 000,00		391 803 027,00	655
68 488 688,00	10 000 000,00		6 245 300,00	3 310,00	351 900,00	16 960 000,00	116 342 198,00	656
4 966 825,00				1 009 000,00	3 300 000,00	11 116 000,00	38 810 864,00	657
							1 955 073,00	658
							115 000,00	668
12 000,00							12 000,00	671
							3 000 000,00	673
	1 000 000,00						2 731 000,00	678
							60 000 000,00	681

Annexe n° 2 - 2009, DF 25-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2010.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF

III - VOTE DU BUDGET — III

B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE — B

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BP (après vote) IV = III
	DEPENSES DE L'EXERCICE					
011	Charges à caractère général	104 984 180,00		104 293 422,00	104 293 422,00	104 293 422,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	104 984 180,00		104 293 422,00	104 293 422,00	104 293 422,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	189 862 582,00		192 188 910,00	192 188 910,00	192 188 910,00
014	Atténuation de produits					
015	RMI	332 000 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	332 000 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
016	APA	122 500 000,00		134 000 000,00	134 000 000,00	134 000 000,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	122 500 000,00		134 000 000,00	134 000 000,00	134 000 000,00
017	RSA			359 600 000,00	359 600 000,00	359 600 000,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP			359 600 000,00	359 600 000,00	359 600 000,00
65	Autres charges d'activité (hors 6586)	995 679 864,00		1 037 841 184,00	1 038 296 184,00	1 038 296 184,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	995 679 864,00		1 037 841 184,00	1 038 296 184,00	1 038 296 184,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 566 000,00		1 569 900,00	1 569 900,00	1 569 900,00
66	Charges financières	150 000,00		150 000,00	115 000,00	115 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 793 000,00		4 743 000,00	4 743 000,00	4 743 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions					
022	Dépenses imprévues	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*75 000 000,00*		*50 000 000,00*	*50 000 000,00*	*50 000 000,00*
042	*Opération d'ordre de transfert entre section*	*47 800 000,00*		*60 000 000,00*	*60 000 000,00*	*60 000 000,00*
Dépenses de fonctionnement - Total		1 877 835 626,00		1 949 086 416,00	1 949 506 416,00	1 949 506 416,00
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)		+
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		= 1 949 506 416,00

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BP (après vote) IV = III
	RECETTES DE L'EXERCICE					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 415 618,00		1 123 264,00	1 123 264,00	1 123 264,00
713	Variation des stocks					
72	*Travaux en régie*					
731	Contributions directes	311 286 771,00		343 000 000,00	343 000 000,00	343 000 000,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	598 005 000,00		500 005 000,00	500 005 000,00	500 005 000,00
74	Dotations et participations	564 378 097,00		657 902 338,00	658 322 338,00	658 322 338,00
75	Autres produits de gestion courante	87 643 000,00		100 055 000,00	100 055 000,00	100 055 000,00
013	Atténuations des charges	651 500,00		541 500,00	541 500,00	541 500,00
015	RMI	262 345 640,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
016	APA	17 980 000,00		18 000 000,00	18 000 000,00	18 000 000,00
017	RSA			271 404 314,00	271 404 314,00	271 404 314,00
76	Produits financiers	860 000,00		885 000,00	885 000,00	885 000,00
77	Produits exceptionnels	170 000,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
78	Reprises sur provisions					
042	*Opé. D'ordre de transfert entre section*	*33 100 000,00*		*51 000 000,00*	*51 000 000,00*	*51 000 000,00*
Recettes de fonctionnement - Total		1 877 835 626,00		1 949 086 416,00	1 949 506 416,00	1 949 506 416,00
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)		+
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		= 1 949 506 416,00

(1) Hors restes à réaliser
(2) Portant sur les opérations nouvelles
(3) Report des crédits constatés au compte administratif

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES	117 300 000,00	32 287 536,00	1 100 000,00	81 492 930,00	10 950 000,00	53 721 770,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	3 500 000,00					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000 000,00					
606	Achats non stockés de matières et fournitures		935 000,00		152 780,00	110 000,00	3 910 720,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		60 000,00		90 000,00	48 600,00	1 047 000,00
613	Locations				473 290,00	113 000,00	1 086 592,00
614	Charges locatives et de copropriété				32 000,00		125 485,00
615	Entretien et réparations		1 360 000,00		2 465 305,00	152 000,00	512 662,00
616	Primes d'assurances		420 000,00				
617	Études et recherches	500 000,00	5 000,00		130 000,00		258 400,00
618	Divers		1 480 000,00		17 500,00	6 000,00	30 000,00
621	Personnel extérieur au service		6 200 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		142 500,00		40 000,00		795 350,00
623	Publicité, publications, relations publiques		80 000,00		102 500,00	46 500,00	75 500,00
624	Transports de biens et transports collectifs				68 275,00		
625	Déplacements et missions		5 900,00		74 800,00	500,00	87 700,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications				84 780,00	9 000,00	78 500,00
628	Divers		722 567,00	1 100 000,00	278 000,00	7 000,00	473 925,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		90 030,00		775 900,00		558 700,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).				2 200,00	7 400,00	16 736,00
6411	Personnel titulaire		3 737 500,00		27 963 800,00		18 174 000,00
6412	Assistantes maternelles						
6413	Personnel non titulaire		148 400,00		1 193 200,00		1 614 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		49 000,00		832 000,00		1 991 000,00
6416	Emplois aidés						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 371 500,00		12 289 300,00		7 823 400,00
647	Autres charges sociales		134 000,00		378 300,00		121 100,00
648	Autres charges de personnel		139 000,00		545 700,00		333 800,00
651	Aides à la personne		20 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						30 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		5 879 500,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		500 000,00		29 824 827,00		
656	Participations				70 000,00	6 450 000,00	7 773 000,00
657	Subventions		4 391 739,00		3 473 300,00	4 000 000,00	6 554 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 569 900,00		135 173,00		250 000,00
668	Autres charges financières		115 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 731 000,00				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	60 000 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI et APA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
############	11 200 000,00	135 870 600,00	6 245 300,00	1 306 110,00	358 351 900,00	56 253 300,00	1 949 506 416,00	
							3 500 000,00	022
							50 000 000,00	023
1 153 768,00				26 800,00			6 289 068,00	606
61 389 244,00					10 500 000,00	642 000,00	73 776 844,00	611
5 966 457,00						990 000,00	8 629 339,00	613
672 950,00				9 000,00		135 000,00	974 435,00	614
729 860,00				18 000,00			5 237 827,00	615
2 000,00							422 000,00	616
465 000,00				200 000,00		40 000,00	1 598 400,00	617
3 000 805,00						3 528 000,00	8 062 305,00	618
							6 200 000,00	621
1 161 575,00		2 498 631,00					4 638 056,00	622
619 400,00							923 900,00	623
2 403 500,00							2 471 775,00	624
1 136 800,00		9 900,00				900,00	1 316 500,00	625
1 160 695,00							1 332 975,00	626
10 343 096,00		400 000,00				420 000,00	13 744 588,00	628
1 096 900,00		32 100,00				535 400,00	3 089 030,00	633
49 577,00				40 000,00			115 913,00	635
36 032 127,00		1 316 600,00				43 000,00	87 267 027,00	6411
30 941 000,00							30 941 000,00	6412
722 300,00							3 678 100,00	6413
417 800,00							3 289 800,00	6414
						11 330 600,00	11 330 600,00	6416
19 812 400,00		474 500,00				1 960 500,00	44 731 600,00	645
1 389 053,00		10 700,00				5 091 700,00	7 124 853,00	647
573 150,00		26 800,00				360 200,00	1 978 650,00	648
403 323 000,00	200 000,00	131 101 369,00				3 100 000,00	537 744 369,00	651
408 118 800,00							408 148 800,00	652
							5 879 500,00	653
							300 000,00	654
17 278 200,00					344 200 000,00		391 803 027,00	655
68 488 688,00	10 000 000,00		6 245 300,00	3 310,00	351 900,00	16 960 000,00	116 342 198,00	656
4 966 825,00				1 009 000,00	3 300 000,00	11 116 000,00	38 810 864,00	657
							1 955 073,00	658
							115 000,00	668
12 000,00							12 000,00	671
							3 000 000,00	673
	1 000 000,00						2 731 000,00	678
							60 000 000,00	681

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	RECETTES	76 760 000,00	1 695 910 504,00	1 500 000,00	5 907 898,00	36 000,00	11 646 250,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		100 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		440 000,00				
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	35 000,00					
708	Autres produits		905 000,00			36 000,00	
731	IMPÔTS LOCAUX		343 000 000,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		430 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		58 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles		255 804 314,00				
738	Autres taxes				5 000,00		
741	D.G.F.		20 942 511,00				
747	Participations	25 000 000,00	581 147 559,00		3 743 428,00		7 599 250,00
748	Compensations, attributions et autres participations		4 986 120,00		2 159 470,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						3 500 000,00
752	Revenus des immeubles		575 000,00	1 500 000,00			
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						547 000,00
761	Produits de participations	615 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	10 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	51 000 000,00					
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

5 Action sociale (hors RMI et APA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
113 357 764,00	5 000 000,00	18 000 000,00	0,00	200 000,00	7 118 000,00	14 070 000,00	1 949 506 416,00	
1 500,00							101 500,00	6419
							440 000,00	645
							35 000,00	703
147 264,00							1 088 264,00	708
							343 000 000,00	731
							430 000 000,00	732
							58 000 000,00	734
							255 804 314,00	735
							5 000,00	738
							20 942 511,00	741
18 956 000,00		18 000 000,00		200 000,00	7 118 000,00	14 070 000,00	675 834 237,00	747
							7 145 590,00	748
93 891 000,00							97 391 000,00	751
							2 075 000,00	752
	5 000 000,00						5 000 000,00	753
42 000,00							589 000,00	758
							615 000,00	761
270 000,00							270 000,00	764
50 000,00							150 000,00	771
							10 000,00	773
							51 000 000,00	777
							10 000,00	778

Sommaire

Ouverture de la séance 276

Adoption de comptes rendus. 276

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture. 276

2009, DF 30 G - DLH 8 G - SG 5 G - Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement ayant vocation à procéder à la requalification des quartiers anciens et dénommée SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens). 276

2009, DASES 529 G - Création de deux plates-formes territoriales de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs en risque d'errance - Expérimentation conduite dans le cadre de l'appel à projet expérimental pour les jeunes du Haut Commissariat à la Jeunesse. 277

2009, DASES 629 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "France Terre d'Asile" relative au financement d'un dispositif temporaire d'accueil et d'hébergement de nuit pour les mineurs étrangers isolés. - Montant : 468.000 euros. 278

2009, DASES 599 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Mission locale Belliard (18e) pour le versement du solde de la participation se rapportant à la création, à titre expérimental, d'un poste de chargé(e) de projet. Montant : 45.000 euros. 280

2009, DDEE 115 G - Signature de la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la Deuxième Chance de Paris" (E2C Paris) pour l'attribution d'une subvention. Montant 300.000 euros. 2009, DDEE 116 G - Signature d'une convention avec l'association PLIE Paris 18e et 19e arrondissements (Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi) relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant : 500.000 euros. 280

2009, DASES 585 G - Signature d'une convention avec l'association Élus, Santé Publique et Territoires (ESPT) pour l'attribution d'une subvention afin de mettre en place une démarche de réflexion, d'expertise et de qualification sur les salles de consommation à moindres risques pour toxicomanes. Montant : 26.000 euros. 282

Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à la souffrance au travail et ses conséquences en terme de dégradation des soins à l'A.P.-H.P. 286

2009, DASCO 75 G - Signature d'une convention passée avec l'association "Fédération de Paris de La Ligue de l'Enseignement" (19e) pour l'attribution d'une subvention pour une action de sensibilisation à l'égalité Filles/Garçons. Montant : 10.000 euros. 287

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture (suite). 288

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes. 288

Suspension et reprise de la séance. 289

2009 DF 25 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2010. - Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2010. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts. 289

2009, DF 25-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2010. 290

2009, DF 25-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2010. 292

2009, DF 26 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2010. 294

2009, DF-DRH 27 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2010. 294

2009 DASES 590 G - DF 31 G - Budget primitif pour 2010 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance. 294

2009, DASES 591 G - Fixation pour l'année 2010 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance. 294

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 294

Clôture de la séance. 294

Votes spécifiques. 294

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 296

Liste des membres présents. 299

Annexe n° 1 - 2009, DF 25-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2010. 301

Annexe n° 2 - 2009, DF 25-2° G - Budget de fonctionnement du Département d e Paris pour 2010. 305

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT